

RAPPORT ANNUEL
OFFICE DE COMMERCIALISATION
DU POISSON D'EAU DOUCE

2022

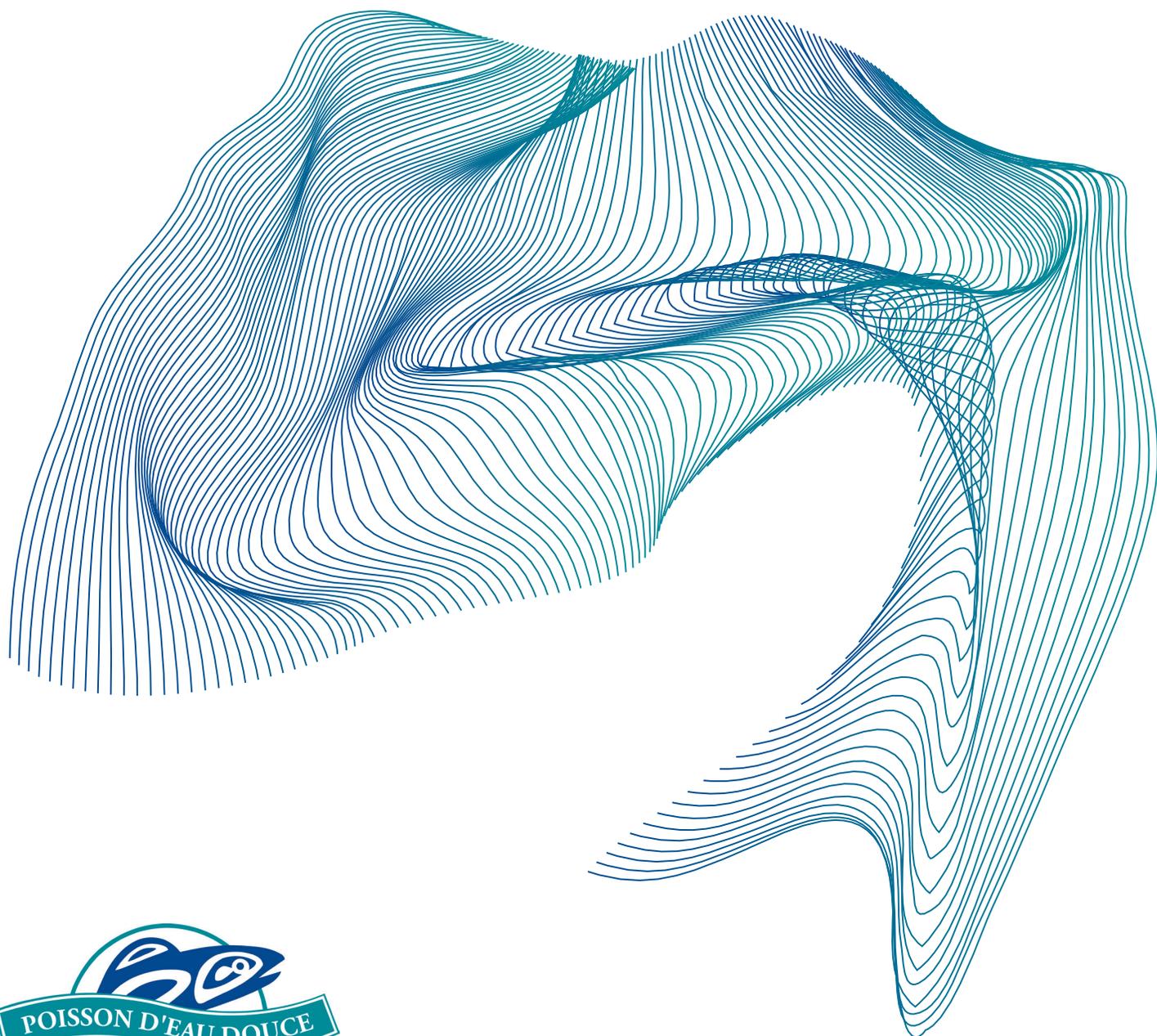


Table des matières

LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
RÉGIE DE L'ENTREPRISE	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION	6
RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE DE LA DIRECTION	7
SOMMAIRE FINANCIER DES DIX DERNIÈRES ANNÉES	15
PRODUIT FINANCIER ET LIVRAISONS	16
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	17
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	18
ÉTATS FINANCIERS	21
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	25

Lettre du président du conseil d'administration

L'honorable Joyce Murray
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
200, rue Kent
Station 15N100
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) conformément à l'article 150 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Rapport annuel comprend les états financiers audités pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2022.

L'année écoulée a de nouveau été difficile pour l'OCPED, mais l'Office a travaillé avec détermination pour respecter ses engagements envers les pêcheurs, les communautés de pêcheurs, les clients et les employés dans des circonstances difficiles. Les défis et les opportunités de l'année écoulée ont encore renforcé l'engagement du conseil d'administration et de la haute direction de l'Office pour atteindre les stratégies et les résultats prévus présentés dans le plan d'entreprise 2021-2022 de l'OCPED.

Le conseil a utilisé directement sa structure de comités pour renforcer les processus et améliorer les plans de travail afin d'améliorer ses rôles de gouvernance. Cela a contribué à l'efficacité du conseil d'administration. Au cours de l'année, l'OCPED a accueilli Karlene Debance, nommée membre du conseil d'administration le 1^{er} juillet 2021. Les compétences et l'expérience de Karlene compléteront et renforceront le rôle du conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance et du mandat de l'Office, tel qu'énoncé dans la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*.

L'OCPED joue un rôle clé dans la pêche en eau douce intérieure du Canada et continuera de travailler pour apporter de la valeur aux pêcheurs et aux parties intéressées élargies dans l'environnement commercial en développement et en constante évolution du marché libre dans lequel l'Office est en concurrence.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration



David Bevan

Message du président

L'OCPED a entamé l'exercice 2022 dans une incertitude considérable. Notre plan d'entreprise prévoyait qu'une reprise économique suffisante après la pandémie de COVID-19 pour stimuler une demande soutenue pour nos produits ne se produirait pas avant la fin de 2021. En raison de l'amélioration de l'économie des services alimentaires grâce aux taux de vaccination élevés et au retour des consommateurs au restaurant sur tous nos marchés, l'augmentation s'est produite plus tôt que prévu. En plus de la demande accélérée pour nos produits, au cours de la pandémie, l'OCPED s'est concentré sur le développement de produits à valeur ajoutée pour étendre sa présence sur les marchés et renforcer les relations avec les clients. À la fin de l'exercice, l'effet combiné de la reprise de la pandémie et de nos initiatives de marketing a amélioré le produit des ventes de 24 % par rapport à notre plan et de 38 % par rapport à l'exercice précédent. Alors que la demande de ventes et le produit des ventes ont augmenté, les défis opérationnels et fiscaux ont atténué le plein bénéfice de la croissance du produit des ventes.

L'OCPED a une compréhension globale du rôle essentiel que nous jouons dans le soutien de la pêche commerciale intérieure du Canada et, au cours de l'année, nous avons travaillé fort pour continuer ce rôle. Les augmentations de coûts très médiatisées et les problèmes de coordination créés dans la plupart des chaînes d'approvisionnement mondiales ont eu une incidence sur l'Office, entraînant une augmentation des dépenses prévues. De plus, l'Office a continué d'investir dans de l'équipement et des systèmes pour transformer d'autres formes et tailles de poisson et a amélioré son soutien aux agents, aux pêcheurs et aux coopératives de pêcheurs. La concurrence sur le marché libre pour l'approvisionnement en poisson a continué de s'intensifier. La baisse des livraisons de poisson par rapport à il y a 5 ans a réduit le débit à l'usine de Winnipeg, forçant une absorption accrue des coûts fixes qui contribuent à des coûts de traitement plus élevés par kilogramme.

Au cours de l'exercice, trois variantes distinctes de la COVID-19 ont affecté la santé et le bien-être des employés et des pêcheurs. Les variantes ont eu une incidence sur les niveaux d'assiduité des employés à l'usine de Winnipeg et ont réduit le nombre de pêcheurs actifs, réduisant ainsi le volume de poisson livré par rapport au plan. L'absentéisme des employés de l'usine de Winnipeg en raison de maladies liées à la COVID-19 a réduit l'efficacité de la main-d'œuvre, augmentant les coûts de main-d'œuvre par kilogramme. L'OCPED a maintenu un environnement de travail sûr en poursuivant ses initiatives de contrer les effets de la pandémie qui contiennent des stratégies pratiques et des pratiques exemplaires conçues pour assurer la sécurité et la santé des employés.

Même si l'Office a connu des difficultés au cours de l'exercice, l'OCPED a généré un bénéfice avant les paiements définitifs et l'impôt sur le résultat de 700 000 \$, avec 1 million de \$ en paiements définitifs aux pêcheurs.

Alors que nous entamons le nouvel exercice, je suis reconnaissant pour les compétences, les capacités et l'engagement de toute l'équipe de l'OCPED et pour le soutien des pêcheurs qui livrent leur poisson à l'Office. Au cours de l'année à venir, l'OCPED sera confronté aux impacts potentiels de l'augmentation de l'inflation mondiale, des conflits internationaux volatils, des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement et des efforts croissants des acheteurs de poisson compétitifs pour élargir de manière agressive leurs sources d'approvisionnement. Bon nombre de ces défis sont hors de notre contrôle, mais nous nous efforcerons d'atténuer leur effet sur l'Office et de mettre en œuvre les opportunités et les stratégies identifiées dans notre plan d'entreprise. Nous rencontrerons les deux avec la force et l'engagement dont l'OCPED a fait preuve au cours de plus de cinq décennies de réalisation de notre mandat législatif du lac à votre assiette®.

Le président et chef de la direction



Stan Lazar

Régie de l'entreprise

Profil de l'entreprise

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (dorénavant « l'entreprise », « l'OCPED » ou « l'Office ») est une société d'État financièrement autonome établie en 1969 en vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*. L'OCPED a été créé pour commercialiser et mettre en marché le poisson et les sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

L'OCPED achète, transforme et fait la mise en marché de tout le poisson d'eau douce pris commercialement de la région de son mandat en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. En Saskatchewan et au Manitoba, l'Office a conclu des contrats d'approvisionnement avec les pêcheurs pour assurer l'appariement entre l'offre dans un environnement de marché libre dans ces provinces avec les demandes des marchés pour ses produits.

L'OCPED gère une chaîne d'approvisionnement complexe de points de livraison, d'agents, de transport frigorifique, de transformation et de systèmes de gestion des stocks.

Des paiements définitifs sont versés annuellement aux pêcheurs, par espèces, des flux de trésorerie disponibles.

La marque *Freshwater* continue d'être une norme de référence mondiale quant au poisson sauvage canadien de première qualité. Dans le centre ouest des États-Unis, le doré jaune commercialisé par l'OCPED demeure le premier choix des chefs américains lorsqu'ils placent le doré jaune à leur menu. L'OCPED est un important et fiable fournisseur de grand corégone et de caviar de grand corégone à la Finlande, et un approvisionneur important d'œufs de cisco en Scandinavie. Nous sommes toujours l'approvisionneur dominant dans le marché du grand brochet en France, avec des produits de poisson haché et l'innovation de nouveaux produits. Nous sommes le plus important fournisseur individuel de produits de poisson d'eau douce au marché américain du poisson gefilte et l'usine de transformation est certifiée kasher.

L'OCPED s'est mérité une solide réputation basée sur la fiabilité de livraison de produits sains de qualité. L'Office est un chef de file reconnu avec une reconnaissance internationale et une marque grandement endossée d'excellence.

Assurer une gouvernance efficace

L'OCPED est engagé à maintenir un cadre de gouvernance robuste qui guide notre leadership et renforce la réputation et la valeur que nous avons gagnées dans les marchés mondiaux et domestiques. Nous sommes engagés à rencontrer notre mandat établi par la loi et d'améliorer sans cesse les valeurs sous-jacentes de l'Office pour le gouvernement du Canada.

Le conseil d'administration (CA) a la responsabilité globale de contrôler la gestion des activités et des affaires de l'Office. En exerçant ses pouvoirs et en effectuant ses responsabilités, le CA agit avec honnêteté et de bonne foi en vue des meilleurs intérêts de l'Office, ce qui implique tenir compte des intérêts des pêcheurs, des employés et du propriétaire unique, le gouvernement du Canada, conformément aux règlements de l'entreprise et aux lois pertinentes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités de gérance, le conseil d'administration établit et approuve l'orientation stratégique par le biais d'un plan d'entreprise de cinq ans, et étudie et approuve les principales stratégies et initiatives. Il exerce une diligence raisonnable en évaluant les risques et les opportunités, en assurant l'intégrité des résultats financiers et en fournissant des rapports en temps opportun au gouvernement du Canada.

Le CA est composé de huit postes et, au 30 avril 2022, était composé de sept membres, y compris le président et chef de la direction (PDG). Au 30 avril 2022, un poste était vacant. Le CA et ses comités tiennent des sessions à huis clos sans la présence du PDG.

Le CA s'est réuni onze fois en 2022. Deux comités permanents assistent le CA dans l'exercice de ses responsabilités : le Comité d'audit et de risques et le Comité de gouvernance. Entre le 1^{er} mai 2021 et le 30 avril 2022, ces comités se sont réunis au total 5 fois. Le CA maintient la structure de gouvernance de l'OCPED en examinant et en mettant à jour annuellement les mandats du CA et des comités. Pendant la pandémie mondiale de COVID-19, le CA a continué de tenir des réunions virtuelles pour maintenir une surveillance vitale de l'Office et soutenir l'équipe de haute direction.

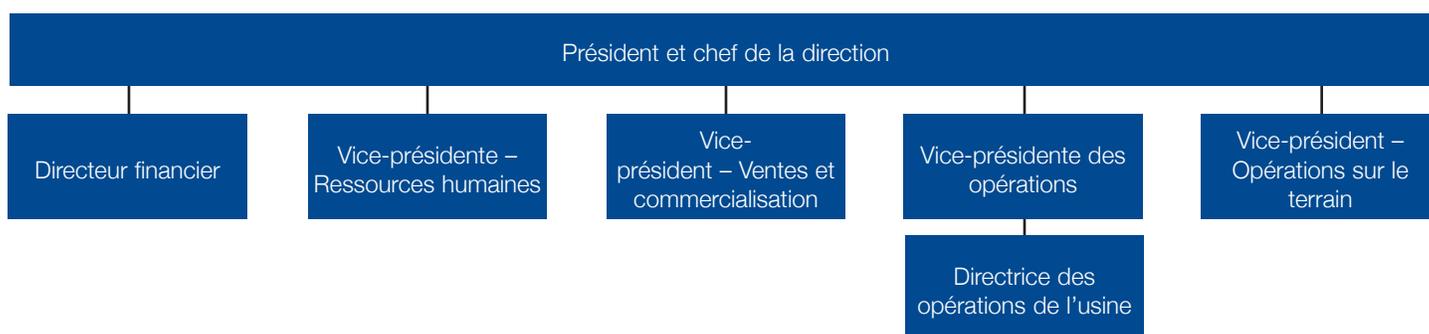
Alors que le PDG reçoit un salaire annuel, le président du CA est rémunéré par provision annuelle sur honoraires et par une indemnité journalière établies par le gouverneur en conseil conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Les conseillers du CA reçoivent une indemnité journalière également établie par le gouverneur en conseil conformément à la *LGFP*.

Les frais hors poche raisonnables des membres du CA sont remboursés lorsque ces dépenses sont engagées lors d'activités ayant trait à l'OCPED, y compris les déplacements, l'hébergement et les repas. Les dépenses de voyages et d'accueil associées des membres du CA et des membres de la haute direction sont postées mensuellement sur le site Web de l'OCPED. L'Office a tenu des examens opérationnels hebdomadaires avec les membres de la haute direction axés sur les indicateurs de rendement clés (IRC) qui comprennent les livraisons de poisson, le rendement de la matière,

les efficacités de la main-d'œuvre, la gestion des stocks, la fréquence des accidents, l'absentéisme et les niveaux de temps supplémentaire. Les progrès par rapport aux initiatives stratégiques de l'Office sont également examinés avec les suivis requis pour rencontrer les objectifs du plan stratégique de l'OCPED. Des revues de rendement de fonds ont lieu à chaque mois avec la haute direction et des examens trimestriels avec le CA ont lieu pour mettre l'accent sur le rendement financier et des espèces, les opérations sur le

terrain, les livraisons de poisson, le rendement commercial, des opérations de transformation et des ressources humaines.

Membre du CA	Mandat	Comités	Présence aux réunions des comités	Présence aux réunions du CA	Honoraires (A)	Indemnités journalières (B)	Indemnités journalières (B)	Frais de déplacement et dépenses connexes
David Bevan	18-03-26 – 22-10-31	Audit et de risques	4 de 4	11 de 11	5 000	1 800	6 800	-
Karlene Debance	21-07-01 – 25-06-30	Gouvernance	1 de 1	9 de 9		1 100	1 100	
Thomas Colosimo	19-06-19 – 26-06-18	Gouvernance	1 de 1	11 de 11	-		-	-
Vincent Crate	19-06-19 – 22-06-18	Audit et de risques	4 de 4	10 de 11	-	1 925	1 925	898
Dana Gregoire	18-06-29 – 23-06-28	Gouvernance	1 de 1	11 de 11	-	1 513	1 513	1 706
Stanley Lazar	17-04-12 –	Le DPG n'est pas membre d'aucun comité spécifique		11 de 11	LE PDG ne reçoit pas de rémunération séparée pour ses fonctions comme membre du CA			
Micah Melnyk	18-06-29 – 23-06-28	Audit et de risques	4 de 4	11 de 11	-	1 650	1 650	-



Équipe de la haute direction (EHD)

L'équipe de la haute direction (EHD) est composée du président et chef de la direction, de deux vice-présidentes, de deux vice-présidents, d'une directrice des opérations de l'usine et du directeur financier. Les membres de la EHD se conduisent en conformité au code de conduite et de conflits d'intérêts de l'OCPED ainsi que les normes d'éthiques de conduite en affaires, professionnelles et personnelles. Des informations sur la EHD de l'OCPED est disponible sur le site Web de l'Office à l'adresse :

<https://www.freshwaterfish.com/leadership-2/>

Cadre de gouvernance

En plus du CA et de la EHD, le cadre de gouvernance de l'OCPED comprend deux comités pour guider la prise de décisions de l'entreprise.

Le Comité de gouvernance est un comité du CA ayant la responsabilité spécifique d'aider le CA dans ses tâches de surveillance en évaluant et recommandant au CA les pratiques de gouvernance d'entreprise applicables à l'Office. Le Comité de gouvernance a aussi la responsabilité de s'assurer que les membres de la haute direction de l'OCPED ont établi les politiques et procédures appropriées, qu'ils suivent les pratiques exemplaires et appropriées, qu'ils respectent l'esprit et l'intention des directives et objectifs gouvernementaux pertinents, et qu'ils se conforment aux lois applicables. Le comité dirige également le CA dans son examen et son évaluation du rendement du CA.

Le Comité d'audit et de risques assure l'adéquation et la surveillance des politiques de gestion des risques, des contrôles internes, de la communication de l'information financière, des processus d'audit interne et externe, du système de contrôles internes de l'OCPED, de la conformité avec la politique de couverture d'échange des devises étrangères et de la conformité avec les lois et la réglementation. Le Comité d'audit et de risques joue un rôle clé en aidant le CA à s'acquiescer de ses responsabilités de surveillance et fait régulièrement rapport des résultats de ses activités au CA.

Conseil d'administration

DAVID BEVAN

Président du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)

Profession : Sous-ministre adjoint à la retraite, Pêches, Océans et Garde côtière Canada, gouvernement du Canada

Nombre d'années au conseil : 6 ans

THOMAS COLOSIMO

Hay River (Territoires du Nord-Ouest)

Profession : Surintendant à la retraite, Industrie, Tourisme et Investissement, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Nombre d'années au conseil : 3 ans

VINCENT CRATE

Koostatak (Manitoba)

Profession : Pêcheur commercial

Nombre d'années au conseil : 3 ans

KARLENE DEBANCO

Winnipeg (Manitoba)

Profession : Présidente-directrice générale, S.A.M. Management

Nombre d'années au conseil : 1 an

DANA GREGOIRE

Toronto (Ontario)

Profession : Avocat

Nombre d'années au conseil : 4 ans

STANLEY LAZAR

Président et chef de la direction

Winnipeg (Manitoba)

Nombre d'années au conseil : 5 ans

MICAH MELNYK

Ottawa, Ontario

Profession : Consultant

Nombre d'années au conseil : 4 ans

1 poste vacant

Comité d'audit et de risques

Président : Micah Melnyk

Membres : Vincent Crate, David Bevan

Comité de gouvernance

Président : Dana Gregoire

Membres : Thomas Colosimo, Karlene Debanco

Équipe de la haute direction

DAVID BERGUNDER

Vice-président, Opérations sur le terrain

AUDREY COMTE

Vice-présidente, Opérations

ROBERT BLACK

Vice-président, Ventes et commercialisation

DAWN KJARSGAARD

Directrice, Opérations de l'usine

DENIS LAVALLÉE

Directeur financier

STANLEY LAZAR

Président et chef de la direction

SUSAN YOUNG

Vice-présidente, Ressources humaines et services gouvernementaux

On peut consulter de courtes biographies des membres du CA et de l'équipe de la haute direction à :

<https://www.freshwaterfish.com/leadership-2/>

Rapport de gestion et analyse de la direction

Ce rapport de gestion et analyse de la direction (« rapport de gestion ») fournit une discussion narrative soulignant les résultats financiers et opérationnels de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) pour l'exercice terminé le 30 avril 2022. Ce rapport de gestion devrait être lu avec les états financiers audités et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2022 qui ont été préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS). Sauf avis contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour au 13 juillet 2022.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans le rapport annuel et dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a approuvé le contenu de ce rapport de gestion et les états financiers audités le 13 juillet 2022.

IMPORTANCE RELATIVE

Dans l'évaluation des informations à fournir dans le présent rapport de gestion, la haute direction utilise le principe de l'importance relative comme guide de divulgation. La haute direction considère qu'une information est importante si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission ou son inexactitude influence les décisions que les principaux utilisateurs prennent sur la base des informations financières incluses dans le présent rapport de gestion.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

On conseille aux lectrices et lecteurs de se référer aux avertissements présentés à la fin de ce rapport de gestion lors de la lecture de tout énoncé prospectif.

Sommaire exécutif

La portée internationale de l'OCPED s'étend à la fois aux services de la restauration et aux canaux de la vente au détail. L'OCPED est l'un des fournisseurs les plus importants et les plus fiables au monde de doré jaune, de grand corégone, de meunier et de grand brochet. L'OCPED offre aux pêcheurs de l'Ouest et du Nord du Canada un accès à des clients mondiaux en tant que leader de marque sur plusieurs marchés étrangers.

Les normes strictes de manutention, de transport et de transformation de l'OCPED garantissent que tous les produits du poisson sont conformes aux exigences réglementaires. L'OCPED travaille en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour s'assurer que sa chaîne d'approvisionnement répond aux exigences fédérales et des clients en matière de salubrité et de qualité des aliments.

La pêche commerciale est souvent l'une des rares opportunités économiques primaires offertes aux résidents des nombreuses communautés éloignées et du Nord que l'OCPED dessert. Dans de nombreuses communautés où l'OCPED exploite des points de livraison, la pêche est la principale opportunité de développement économique. La présence de l'OCPED favorise la propriété d'entreprises indépendantes et augmente l'emploi dans les régions rurales et éloignées du Canada.

Toutes les espèces commercialisées par l'Office sont prises à l'état sauvage. L'OCPED travaille avec et soutient les régulateurs et les gouvernements pour aider à surveiller et contribuer au maintien de populations de poissons durables à long terme.

L'OCPED achète tout le poisson mis en vente soit dans le cadre de son mandat législatif, soit par le biais de contrats d'achat de poisson. L'OCPED arrime l'offre de poissons sauvages avec la demande du marché. L'OCPED vend la plupart de ses produits congelés, coordonnant l'offre avec la demande et augmentant les revenus des pêcheurs.

L'OCPED a investi près de 20 millions de \$ depuis 2010 dans des infrastructures, des équipements et des systèmes de transformation pour ajouter de la valeur aux produits et garantir des normes de transformation des aliments sûres et saines.

Les activités de l'OCPED sont conformes aux priorités du gouvernement du Canada.

Événements importants

IMPACT FINANCIER ET OPÉRATIONNEL DE L'ACHAT DE POISSON DANS UN MARCHÉ LIBRE

La concurrence pour l'approvisionnement en poisson par les acheteurs du marché libre s'intensifie régulièrement depuis 2017. La baisse des livraisons de poisson à l'OCPED augmente les coûts d'exploitation par kilogramme et diminue l'efficacité de la transformation. Le conseil d'administration et la haute direction de l'Office gèrent de manière agressive toutes les composantes de l'entreprise, y compris les volumes de livraison de poisson, les coûts de transformation et d'administration, l'efficacité de la main-d'œuvre, le produit des ventes, les flux de trésorerie, les opportunités de commercialisation et les niveaux de stocks pour atténuer les défis du marché libre auxquels l'OCPED est confronté. À l'heure actuelle, la concurrence dans le marché libre est la plus intense au Manitoba, en particulier pour l'approvisionnement en poisson du bassin sud du lac Winnipeg.

PANDÉMIE DE COVID-19

Au cours de l'exercice 2021 de l'Office, la première année de la pandémie de COVID-19, le produit des ventes a chuté à ses plus bas niveaux depuis 1999. L'augmentation de la demande des clients tout au long de cet exercice a entraîné une augmentation du produit et des flux de trésorerie. Cependant, des vagues successives de COVID-19 au cours de l'exercice ont continué d'avoir des incidences sur les rendements. Les maladies liées à la COVID-19 et les restrictions liées à la pandémie ont eu une incidence sur les pêcheurs et les communautés de pêcheurs, empêchant certains points de livraison de fonctionner, réduisant les volumes de livraison à l'usine de Winnipeg, augmentant ainsi les coûts d'exploitation par kilogramme. L'absentéisme des employés en raison de maladies liées à la COVID-19 a également réduit l'efficacité du travail. La demande des clients devrait continuer à s'améliorer, car les consommateurs montrent une volonté croissante de retourner au restaurant et les risques pour la santé liés aux variantes de la COVID-19 se stabilisent. Alors que les perspectives économiques et sanitaires affectées par la pandémie continuent de s'améliorer, l'OCPED reste prudemment optimiste quant à une reprise complète de la demande et du produit des ventes alors que ses marchés de vente reprennent les niveaux d'avant COVID-19.

AUGMENTATION DES QUOTAS DE PÊCHE ET DE L'APPROVISIONNEMENT DU DORÉ JAUNE SUR LES GRANDS LACS

Les quotas de pêche commerciale pour le doré jaune dans le lac Érié ont augmenté de 75 % au cours de la dernière décennie. Une autre augmentation de 19 % des limites de capture autorisées a été approuvée pour 2022. L'augmentation des limites de capture autorisées devrait se poursuivre dans un proche avenir. L'augmentation du doré jaune disponible du lac Érié et l'accès à l'approvisionnement en poisson par les concurrents sur les marchés libres de l'Ouest canadien ont fourni aux concurrents un approvisionnement abondant en poisson pour concurrencer l'OCPED dans les principales régions de vente. Le doré jaune et le corégone sont les espèces les plus lucratives commercialisées par les concurrents, mais d'autres espèces, notamment le cisco, la perchaude et le meunier, ainsi que toutes les espèces d'œufs de poisson sont également vendues de manière agressive aux clients de l'OCPED par les concurrents.

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU GRAND LAC DES ESCLAVES

En 2019, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a annoncé la construction d'une nouvelle usine de transformation du poisson à Hay River dans le cadre de sa stratégie de revitalisation de la pêche commerciale. La nouvelle installation de transformation devrait être opérationnelle d'ici septembre 2023. L'Office prévoit se départir de son installation et de son terrain à Hay River d'ici la fin de 2023. Avec le soutien de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, l'OCPED consulte actuellement avec des groupes autochtones de la région concernant l'avenir des immobilisations de Hay River de l'OCPED.

TRANSFORMATION DE L'OCPED

À l'appui du [Rapport du Groupe consultatif ministériel sur la transformation de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce](#), publié en 2019, le gouvernement du Canada poursuit son évaluation d'autres modèles de gouvernance et de propriété pour l'Office afin de refléter l'environnement actuel et les conditions du marché de la pêche commerciale continentale du Canada.

PLAN D'ENTREPRISE

Le 2 mars 2022, le conseil d'administration de l'OCPED a approuvé le plan d'entreprise 2023-2027. Le plan a été soumis à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et est en attente d'approbation par le Conseil du Trésor.

MISE À JOUR ORGANISATIONNELLE

Il y a eu des changements dans l'équipe de direction de l'OCPED au cours de l'année. Audrey Comte a été embauchée à titre de vice-présidente des opérations en février 2022. Audrey est responsable de toutes les opérations sur le terrain et en usine et contribue à l'élaboration de la stratégie d'entreprise et à la mise en œuvre d'initiatives d'approvisionnement, d'achat et de transformation pour atteindre les buts et les objectifs de l'OCPED.

LETTRE D'ATTENTE CONCERNANT LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (GIFCC)

Le 7 avril 2022, le président du conseil d'administration de l'OCPED a reçu une lettre de la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne au sujet de l'adoption des normes GIFCC comme élément de rapport d'entreprise requis pour les sociétés d'État. L'OCPED est tenu de commencer à produire des rapports selon les normes GIFCC en 2024.

PRIORITÉS ET ORIENTATION DU GOUVERNEMENT

Les priorités et les activités de l'OCPED s'harmonisent avec les priorités pangouvernementales. Certaines des façons dont l'Office contribue aux priorités du gouvernement du Canada comprennent :

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS (ACS+)

L'OCPED utilise et tient compte de l'ACS+ lors de l'élaboration de politiques, de pratiques et de négociations de conventions collectives. Les conventions collectives des salariés représentés traitent des préjugés sexistes et de l'égalité salariale. Environ 44 % des employés de l'OCPED s'identifient comme des femmes et reçoivent un salaire égal. 51 % des employés de l'OCPED ont récemment immigré au Canada, apportant une diversité de milieux culturels. 16 % des hommes et 6 % des femmes employés par l'OCPED sont autochtones. L'OCPED s'engage à soutenir une main-d'œuvre qui reflète la diversité de la population canadienne. Cela comprend l'examen et la révision continus des politiques, des pratiques et des comportements pour s'assurer que l'Office n'est pas discriminatoire envers les individus ou les groupes et fonctionne de manière inclusive. Au cours de ses examens annuels des politiques d'entreprise, les données ACS+ sont examinées pour assurer la conformité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INITIATIVES POUR UN GOUVERNEMENT VERT

En appui à l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard des changements climatiques et de la réduction des impacts environnementaux du gouvernement, l'OCPED continue de mettre en œuvre des initiatives de durabilité. L'OCPED recycle les piles, le papier, le carton et les cartouches d'imprimante. L'usine de transformation de Winnipeg utilise l'eau recyclée de l'échangeur de chaleur qui serait normalement rejetée pour faire fondre la glace pendant les mois d'hiver. L'OCPED est en train d'installer une installation de traitement des eaux usées à l'usine de Winnipeg pour atténuer la quantité d'effluents rejetés dans le réseau d'égouts municipal. Tout l'éclairage de l'installation de Winnipeg a été remplacé par des DEL. L'Office fait appel à une entreprise de gestion des déchets environnementaux pour ramasser les huiles, les peintures, les filtres et les ordinateurs et passe un contrat avec un recycleur pour les plastiques brisés tels que les bacs, les conteneurs et les palettes. Les nouveaux moteurs installés sur la barge Poplar River ont été mis à niveau et répondent maintenant aux normes d'émissions d'échappement de niveau trois de l'APE pour la marine commerciale.

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

La *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 pour l'administration publique centrale, y compris la Gendarmerie royale du Canada (la Politique)* a été annoncée par le gouvernement du Canada au cours de l'été 2021 et a pris effet en octobre 2021. Les sociétés d'État ne sont pas visées par la politique, mais ont été priées par leurs ministres responsables de s'y conformer. La ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a demandé que l'Office s'aligne sur la politique qui stipule que tous les employés doivent être entièrement vaccinés. L'OCPED a mis en place un programme de vaccination qui est pleinement conforme à ses obligations en vertu de la *Politique*. L'objectif de l'OCPED quant à la politique du mandat des vaccins est qu'en plus de la conformité fédérale, cela aidera à contribuer à un environnement de travail sain et sécuritaire que l'OCPED offre aux employés. Les exigences en matière de vaccination s'appliquent à tous les employés, dirigeants, directeurs, visiteurs et entrepreneurs. 100 % des employés de l'OCPED sont entièrement vaccinés.

Indicateurs de rendement

La vision stratégique de l'OCPED est d'être un chef de file de l'industrie des produits de poisson d'eau douce de première qualité par le biais d'une gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement, la transformation de produits à valeur ajoutée et la commercialisation efficace. La mission de l'OCPED appuie les principes continus de permettre d'accéder à des marchés internationaux, à maximiser les rendements aux intéressés et à soutenir la viabilité à long terme de la pêche commerciale en eau douce au Canada.

L'OCPED continue d'exécuter la mise en œuvre de sa vision stratégique. La vision stratégique de l'OCPED s'articule autour de cinq initiatives : une marque de choix de confiance, l'excellence opérationnelle, une culture de rendement, la diversification du produit financier et le maintien de la valeur. L'OCPED continuera de faire progresser et de mettre en œuvre ces stratégies et initiatives pour soutenir les pêcheurs de l'Ouest et du Nord du Canada et pour maintenir le rôle de l'Office dans la pêche en eau douce du Canada.

Au cours de l'année, l'OCPED s'est concentré sur les cinq stratégies de base décrites dans le Plan d'entreprise 2022-2026. Pour réaliser sa vision et sa mission, ses objectifs mandatés et pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada, l'Office établit des objectifs stratégiques et des objectifs de rendement et mesure son rendement financier et opérationnel par rapport à ces objectifs.

L'OCPED utilise un modèle de gestion stratégique comme cadre pour évaluer ses rendements et définir les principales activités sous les résultats commerciaux critiques. Pour chaque résultat ou objectif, l'OCPED a développé des indicateurs de rendement clés qui représentent le succès comme indiqué dans le tableau suivant :

Indicateur de rendement	Rendement ciblé 2022	Rendement réel 2022
Résultat net avant paiements définitifs et impôts sur le résultat	(2,86) millions \$	0,70 million \$
% des bénéfices versés aux pêcheurs	54,6 %	39,0 %
Capitaux propres	15,5 millions \$	16,2 millions \$
Produit des ventes brut et net	Atteindre le produit des ventes ciblé	Supérieur de 24 % par rapport aux prévisions
Efficacités directes de la main-d'œuvre	Amélioration de 1 % relativement au rendement réel 2020	Inférieures de 11,8 % relativement au rendement réel 2020
Frais d'exploitation par kg	Amélioration de 1,5 % relativement au réel 2020	Supérieurs de 17,4 % relativement au réel 2020
Paiements initiaux aux pêcheurs	25,6 millions \$	23,0 millions \$
Volume des livraisons du poisson	11,3 millions kg	9,7 millions kg
Assiduité des employés	Amélioration de 2 % relativement au réel 2020	Amélioration de 1,1 % relativement au réel 2020
Niveau des stocks	Atteindre les niveaux des stocks prévus	Inférieur de 64,8 % relativement aux prévisions
Dépenses	Atteindre les dépenses 2022 ciblées	7,8% higher than budget

Résultats des opérations

LIVRAISONS DE POISSON

Les livraisons de poisson sont de 9,7 millions de kg en 2022, soit 8 % de plus que les 9,0 millions de kg reçus par l'OCPED en 2021. Les livraisons de poisson de 2022 sont inférieures de 14 % aux livraisons prévues de 2022 de 11,3 millions de kg. Les conséquences des changements climatiques, par exemple les incendies de forêt qui se sont déclarés dans le nord de la Saskatchewan l'été dernier, ont contribué à réduire les livraisons de poisson de cette région. Les pêcheurs ayant le choix d'acheteurs au Manitoba et en Saskatchewan, un plus grand nombre de livraisons à des acheteurs de poisson concurrents a également contribué à réduire les volumes de livraison par rapport au plan. Les inquiétudes concernant la santé et le bien-être des pêcheurs au cours des trois vagues de la COVID-19 ont eu un impact sur la capacité de certains pêcheurs et coopératives de pêcheurs à fonctionner, réduisant les livraisons de poisson. Cependant, alors que les volumes de livraison de poisson ont augmenté de 8 % par rapport à 2021, les paiements initiaux aux pêcheurs de 23,0 millions de \$ étaient supérieurs de 20 % à ceux de 2021, reflétant des prix du marché plus élevés pour le poisson.

PRODUIT DES VENTES

Le produit des ventes de l'OCPED en 2022 est de 19,4 millions de \$ de plus ou 38 % de plus qu'en 2021. Le produit des ventes est supérieur de 24 % au montant du plan de 2022. L'augmentation du produit des ventes est le résultat d'une demande accrue des clients, car les restrictions juridiques imposées lors des premières vagues de la pandémie se sont assouplies et les consommateurs sont retournés dans les restaurants.

COÛT DES BIENS VENDUS

Comparativement à l'exercice précédent, le coût des biens vendus est supérieur de 8,5 millions de \$ en raison de l'amélioration de la demande des clients. Des volumes de ventes plus élevés augmentent les dépenses variables, y compris les achats de poisson, les salaires de la main-d'œuvre de l'usine et l'emballage. Les pressions inflationnistes sur les frais généraux fixes tels que les impôts fonciers, les réparations, l'entretien et l'entreposage ont augmenté le coût des frais généraux fixes au cours de l'exercice. Les inefficacités dues aux défis de la chaîne d'approvisionnement et aux inefficacités des coûts de traitement dues à des livraisons de poisson inférieures aux prévisions ont représenté la majeure partie de l'augmentation du coût des biens vendus en 2022 par rapport à 2021.

DÉPENSES DE COMMERCIALISATION ET D'ADMINISTRATION (C&A)

Les dépenses de C&A sont supérieures de 12 % à celles de 2021 en raison de l'augmentation des commissions des courtiers provenant d'une activité de vente plus élevée par rapport à 2021. Les salaires et avantages sociaux du personnel de commercialisation et d'administration de 3 millions de \$ sont supérieurs de 7 % à ceux de 2021 en raison de ressources supplémentaires dans le service des ressources humaines et les opérations sur le terrain.

PERTE DE CHANGE NETTE ET PERTE D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'Office utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque financier et les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Ces instruments sont des couvertures de risques économiques. Les gains ou les pertes de change et des instruments financiers dérivés sont influencés par des facteurs économiques mondiaux et la politique monétaire nationale. En 2022, l'utilisation d'instruments financiers dérivés a généré un gain financier de 0,59 million de \$. Le gain net sur dérivés financiers de 0,59 million de \$ représente la variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt. Le gain de change net de 0,02 million de \$ est lié aux gains nets et pertes nettes réalisés et non réalisés sur le règlement des instruments financiers.

RÉSULTAT GLOBAL

L'Office a inscrit au bilan une perte globale de 0,22 million de \$ en 2022, en baisse de 0,59 million de \$ par rapport au résultat global de 0,37 million de \$ en 2021.

DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en immobilisations au 30 avril 2022 étaient de 2,1 millions de \$. Des investissements dans de nouvelles immobilisations ont été réalisés pour assurer la capacité de traitement. L'utilisation continue de ces immobilisations est essentielle au succès des opérations de l'Office. Le report des investissements en capital essentiels ou du remplacement des immobilisations réduirait la capacité de l'OCPED à fonctionner et à atteindre les objectifs de ses stratégies et de son mandat prévu par la loi. De plus, l'infrastructure de transformation et d'opérations sur le terrain de l'OCPED vieillit et, à mesure que l'état physique des immobilisations se détériore, le report de l'entretien et/ou du remplacement des immobilisations pourrait augmenter les coûts et les passifs à plus long terme.

BÉNÉFICES VERSÉS AUX PÊCHEURS

L'OCPED utilise une structure de rémunération qui établit les paiements initiaux et les paiements définitifs basés sur un régime de regroupement ou de mise en commun. Les paiements définitifs sont calculés en répartissant les recettes et les frais par espèces de poisson. La politique de la distribution des résultats garantit qu'à la fin de l'exercice financier un montant approprié des résultats nets provenant de chaque espèce est alloué aux ressources financières requises pour le réinvestissement à long terme de l'entreprise. Après l'audit annuel par le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Office établit les paiements définitifs provenant des recettes mises en commun. Un paiement définitif provenant de l'excédent de trésorerie de l'entreprise est versé lorsque les revenus de ventes sont supérieurs à tous les coûts directs et alloués pour une espèce donnée. Le total des bénéfices versés aux pêcheurs sont de 24 millions de \$; 23,0 millions de \$ pour les paiements initiaux et 1,0 million de \$ pour les paiements définitifs.

Le tableau de la page 13 présente les résultats par regroupement pour 2022 et une rétrospective des résultats.

CAPITAUX PROPRES

Le niveau ciblé des capitaux propres de l'OCPED a été fixé à un minimum de 20 % de son produit annuel net des ventes. Au 30 avril 2022, les capitaux propres de l'OCPED s'élevaient à 16,2 millions de \$, soit 25 % du produit annuel net des ventes.

Liquidité et ressources en capital

FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 8,1 millions de \$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2022, en grande partie attribuables à la diminution de la valeur des stocks en raison de l'augmentation de la demande des clients tout au long de l'année.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement étaient de 2,1 millions de \$, soit 1,2 million de \$ de plus qu'en 2021. Ces dépenses se répartissaient en trois catégories :

- Édifice (0,25 million de \$) : Comprend la modernisation et l'amélioration des usines de transformation de Winnipeg et des opérations sur le terrain afin de faciliter le fonctionnement efficace des usines.
- Équipement, navires et bacs de livraison de poisson frais (1,81 million de \$) : Investissements inclus pour la fiabilité, la flexibilité et l'amélioration des capacités. Des investissements clés ont été faits pour améliorer les capacités de transformation de l'usine de transformation de Winnipeg.
- Immobilisations incorporelles (0,04 million de \$) : Comprend les coûts des logiciels de systèmes d'information, y compris les coûts d'installation et de configuration.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont élevés à 14,4 millions de \$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2022, reflétant l'augmentation des emprunts à payer. Un remboursement de 0,93 million de \$ a été effectué sur le prêt à vue remboursables par versements au cours de l'exercice.

FACILITÉS D'EMPRUNTS

Au 30 avril 2022, le solde des emprunts de l'OCPED était de 33,9 millions de \$, composé de 25,5 millions de \$ de marge de fond de roulement et de 8,4 millions de \$ de prêts à vue remboursables par versements. Au cours de l'exercice, le remboursement annuel du principal sur les prêts à vue s'est élevé à 0,93 million de \$. Depuis l'établissement de sa stratégie de remboursement de la dette, l'OCPED a réduit ses prêts à vue de 8,1 millions de \$, passant de 16,5 millions de \$ en 2012 à 8,4 millions de \$ en 2022.

Les notes 10 et 11 des notes afférentes aux états financiers fournissent des détails complets sur les facilités d'emprunt de l'OCPED.

RISQUES FINANCIERS

L'OCPED est exposé aux risques de marché qui découlent des fluctuations des prix des produits de base du poisson et des taux de change. Le poisson acheté pour être transformé et vendu ultérieurement sur les marchés mondiaux est soumis à la volatilité des prix. Le risque de change découle des fluctuations des taux de change sur les ventes effectuées par l'Office. L'OCPED applique un programme de couverture prudent qui utilise des instruments financiers pour gérer son exposition aux risques de marché.

Éventualités

Voir la note 18 des notes afférentes aux états financiers pour le détail sur les obligations contractuelles et autres engagements de l'OCPED.

Risques reliés au rendement

La haute direction tient compte des risques et des opportunités à tous les niveaux de prises de décisions. Le rendement de l'Office est influencé par de nombreux facteurs, notamment les pressions concurrentielles, les conditions économiques, la volatilité des livraisons de poisson et les conditions des marchés où l'OCPED vend ses produits. De plus, en tant que société d'État régie par un cadre législatif, le rendement de l'OCPED pourrait être touché par des changements aux objectifs des actionnaires ou aux orientations données par les instances dirigeantes. Sous la direction du conseil d'administration et du Comité d'audit et de risques, l'équipe de la haute direction gère le processus de gestion des risques de l'Office. Il se concentre sur l'identification et la gestion des principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques de l'OCPED. Dans le cadre de son processus de surveillance, le conseil d'administration examine le profil de risques de l'OCPED à chaque trimestre et contribue activement au processus de gestion des risques.

Le cadre de fonctionnement et les pratiques de gestion des risques de l'OCPED sont conformes aux directives émises par le Conseil du Trésor et assujettis à l'examen par un audit interne. Un registre des risques est tenu et mis à jour régulièrement; il évolue au fur et à mesure que de nouveaux risques sont identifiés et que les risques existants sont atténués.

L'OCPED utilise son cadre de gestion des risques comme un mécanisme crucial pour atténuer les risques auxquels l'Office est confronté et pour identifier les opportunités futures. Le mécanisme garantit que les risques sont identifiés, évalués, gérés, surveillés et signalés de manière exhaustive. La direction considère les risques et les opportunités à tous les niveaux de prises de décisions.

En intégrant systématiquement la gestion des risques comme processus clé dans l'ensemble de l'Office, l'OCPED s'efforce de créer de la valeur pour les pêcheurs et d'être compétitif sur les marchés mondiaux. Les cinq principales catégories de risques de l'OCPED sont les risques stratégiques, financiers, opérationnels, liés aux personnes et à l'approvisionnement en ressources.

Au 30 avril 2022, l'Office a identifié les principaux risques suivants qui pourraient avoir une incidence importante sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

PRESSIONS MACROÉCONOMIQUES ET INCERTITUDES GÉOPOLITIQUES

Grâce à une atténuation soutenue des risques pour la santé liés aux variantes de la COVID-19, l'économie mondiale se remet du pire de la pandémie. Cependant, les contraintes d'approvisionnement et l'inflation sont des préoccupations majeures affectant les marchés auxquels l'OCPED vend ses produits à court terme. La croissance économique est déséquilibrée avec des pays, des entreprises et des personnes dans diverses parties du monde confrontés à des défis différents et émergents. L'impact économique pour les marchés de vente de l'OCPED est un optimisme prudent.

L'Office est d'avis que la reprise sanitaire mondiale se poursuivra, le monde faisant mieux face à la pandémie. L'OCPED croit qu'à mesure que la situation sanitaire s'améliore, la demande pour ses produits se stabilisera davantage à mesure que le monde reviendra à un état plus normal et que les goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement s'atténueront. Cependant, la reprise complète de la demande des clients et l'impact de vagues supplémentaires de la pandémie sur les opérations et la structure de coûts de l'Office continueront d'être préoccupants dans un avenir proche.

L'impact mondial de l'invasion russe de l'Ukraine, les blocages liés à la COVID-19 en Chine et les interruptions d'approvisionnement en cours ont tous une incidence sur l'Office. Ces événements ont accru l'incertitude et exercé une pression à la hausse sur l'offre et les salaires. La hausse des coûts d'exploitation pour les pêcheurs, largement attribuable à la hausse des prix de l'énergie, pourrait les obliger à évaluer s'ils continueront à participer à l'industrie à court terme. L'OCPED fait face à des augmentations de coûts inflationnistes dans tous les domaines qui sont difficiles à récupérer par la tarification des produits à court terme, ce qui entraîne une compression des marges.

INCIDENCE DE LA CONCURRENCE DANS LE MARCHÉ LIBRE SUR LES LIVRAISONS DE POISSON

L'OCPED a élaboré un plan régional complet de développement de l'approvisionnement qui a été intégré aux projections financières du Plan d'entreprise 2023 à 2027. Le plan financier comprend une analyse détaillée de l'effet sur l'approvisionnement en poisson des concurrents qui ont émergé en raison de la législation sur le marché libre dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan. Le plan d'approvisionnement en poisson est mis à jour tout au long de l'année à mesure que l'information sur les concurrents du marché de l'approvisionnement et les facteurs d'approvisionnement en ressources tels que les conditions météorologiques locales et les conditions du lac et des stocks changent.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis que la province du Manitoba s'est retirée de la LCPED, la concurrence pour l'approvisionnement en poisson s'est intensifiée, ce qui a eu une incidence importante sur les activités et le rendement financier de l'Office. Des concurrents agressifs ont des activités solidement établies dans le bassin sud du lac Winnipeg et l'Office s'attend à ce qu'elles s'étendent à la Saskatchewan et au nord du Manitoba. L'OCPED a mis en place des initiatives pour faire face aux livraisons de poisson perdues en raison d'une concurrence croissante.

APPROVISIONNEMENT DE POISSON DU LAC ÉRIÉ

L'augmentation des quotas commerciaux autorisés devrait se poursuivre dans un proche avenir sur le lac Érié. L'augmentation du doré jaune disponible dans le lac Érié a fourni aux concurrents un approvisionnement abondant en poisson pour concurrencer l'OCPED sur des marchés de vente clés tels que le centre ouest américain et New York.

TAUX DE CHANGE

Une partie importante du produit de l'Office est libellée en dollars américains, ce qui expose l'OCPED au risque de change et aux fluctuations des taux de change internationaux.

L'OCPED utilise une stratégie de couverture qui couvre 80 % du risque de change. L'OCPED ne couvre pas 100 % du risque de change parce que les livraisons de poisson peuvent ne pas atteindre les prévisions de volume, ce qui entraîne une surexposition potentielle au risque de créances.

MANQUE D'ÉCOCERTIFICATION

De plus en plus, les clients exigent une preuve de prise durable pour le poisson fourni par l'OCPED. Sans l'écocertification, une baisse de la demande des clients pourrait se produire.

L'OCPED s'associe aux pêcheurs et au gouvernement du Manitoba pour souligner l'importance des exigences des clients en matière d'écocertification. L'OCPED partage des informations sur le marché avec la province du Manitoba pour soutenir les programmes soutenant l'écocertification des lacs du Manitoba. L'OCPED a mandaté une personne responsable de l'écocertification pour se pencher sur la question.

TAUX D'INTÉRÊT

Un avis de la Banque du Canada suggère qu'avec une économie en demande excédentaire et une inflation qui persiste bien au-dessus de sa cible et qui devrait augmenter à court terme, les taux d'intérêt devront encore augmenter. L'OCPED a des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 8,4 millions de \$. Les swaps de taux d'intérêt actuels fixent les taux d'intérêt d'une somme de 3,3 millions de \$ jusqu'en 2029 et d'une somme de 5,1 millions de \$ jusqu'en 2032. Tout emprunt supplémentaire requis pour répondre aux besoins en fonds de roulement de l'Office est assujéti à la volatilité des taux d'intérêt.

MANDAT ET TRANSFORMATION DE L'OCPED

L'OCPED est une société d'État détenue exclusivement par le gouvernement du Canada et régie principalement par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce (LCPED)* et la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Le retrait successif des provinces en tant que signataires de la LCPED et le processus de transformation subséquent en cours concernant l'avenir de l'Office créent une incertitude quant au futur mandat de l'OCPED. Ce manque de certitude peut inciter certains pêcheurs commerciaux à envisager d'autres acheteurs pour leur poisson.

Frais de déplacements et d'accueil

Le tableau suivant résume les dépenses de voyages et d'accueil de l'OCPED pour l'exercice terminé le 30 avril 2022.

(En milliers de dollars canadiens)	2022	2021	Changement	
			en \$	en %
Frais de déplacements	142	39	103	264
Frais d'accueil	11	3	8	267
Total des frais de déplacements et d'accueil	153	42	111	264

Perspectives

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a joué depuis plus de 50 ans un rôle central dans la satisfaction des besoins uniques de la pêche commerciale intérieure au Canada. L'objectif de l'Office reste fidèle à son mandat légiféré de 1969 dans son énoncé de mission actuel : de maximiser les bénéfices à long terme des pêcheurs commerciaux en sécurisant l'approvisionnement, en créant un marché ordonné, en faisant la promotion des marchés internationaux et en augmentant le commerce du poisson d'eau douce.

La pêche intérieure commerciale du Canada et l'OCPED ont contribué à la prospérité économique de nombreuses communautés de pêcheurs de l'Ouest et du Nord du Canada pendant plus d'un demi-siècle. Bien que l'OCPED ait joué un rôle considérable dans la pêche commerciale en eau douce, les conditions de l'industrie ont changé.

Le gouvernement du Canada poursuit son évaluation de d'autres modèles de gouvernance et de propriété pour l'Office afin de refléter l'environnement actuel et les conditions du marché de la pêche commerciale intérieure du Canada.

Énoncés prospectifs

Ce rapport annuel, y compris ce rapport de gestion et d'analyse de la direction, contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la haute direction au sujet des objectifs, plans et stratégies de l'OCPED. Les énoncés prospectifs sont typiquement identifiés par des mots ou bouts de phrases comme « plans », « anticiper », « s'attendre à », « croire », « évaluer », « à l'intention de » et autres expressions similaires. Ces énoncés prospectifs ne sont pas des faits, mais des prévisions sur les rendements et des résultats opérationnels anticipés (hypothèses). Bien que la haute direction soit d'avis que ces hypothèses sont raisonnables en fonction de l'information disponible, il se peut qu'elles soient erronées. Ces prévisions de résultats futurs sont assujetties à un nombre de risques, d'incertitudes et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des résultats anticipés par l'OCPED. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, mais ne sont pas limités à, les risques et incertitudes indiqués ci-dessus dans la section Perspective et risques, ainsi que dans la note 5 – *Instruments financiers et gestion des risques financiers des états financiers* de l'OCPED. Dans la mesure où l'OCPED fournit des informations financières ou des prévisions financières prospectives, telles que des rendements opérationnels et financiers futurs, l'OCPED fournit ces informations dans le but de décrire les attentes futures. Les lectrices et les lecteurs sont donc prévenus que ces informations ne pourraient pas convenir pour d'autres fins. De plus, des informations financières et des prévisions financières prospectives, ainsi que toute information prospective en général, sont basées sur des hypothèses et assujetties à des risques.

Les lectrices et les lecteurs sont priés d'examiner attentivement ces facteurs lors de l'évaluation de ces énoncés prospectifs. À la lumière de ces hypothèses et risques, les événements prévus dans ces énoncés prospectifs pourraient ne pas avoir lieu. L'OCPED ne peut pas assurer que les résultats ou événements prévus seront réalisés. En conséquence, les lectrices et les lecteurs sont mis en garde de ne pas placer de la confiance injustifiée dans ces énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs de ce rapport annuel sont émis seulement en date du 13 juillet 2022 et l'OCPED ne s'engage pas à mettre à jour ces énoncés pour refléter des informations nouvelles, d'événements futurs ou des changements de circonstances ou pour toute autre raison après cette date.

Sommaire financier des dix dernières années

Pour l'exercice terminé le 30 avril

(en millions de dollars canadiens)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Produits	70,1	60,3	70,5	77,6	73,8	75,8	73,2	71,0	68,5	63,5
Résultats nets (pertes nettes) avant paiements définitifs et impôts	0,7	0,5	(3,1)	0,9	8,3	7,6	5,1	6,2	3,3	4,5
Frais d'achat du poisson	26,0	20,9	32,8	36,9	35,5	32,0	32,6	29,5	28,0	27,4
Résultats avant impôts plus frais d'achat du poisson	26,7	21,4	29,7	37,8	43,8	39,6	37,7	35,7	31,3	31,9
Créances clients	7,2	6,1	7,0	9,2	8,5	10,2	8,7	6,6	7,1	6,4
Stocks – Produits finis du poisson	8,4	15,7	24,6	25,8	25,8	18,5	18,6	15,4	12,6	12,7
Stocks – Matériaux d'emballage et fournitures	2,4	2,4	2,3	2,1	1,3	1,1	1,1	0,8	0,9	1,1
Immobilisations – Valeur comptable nette	18,9	18,7	19,6	20,6	20,2	20,3	20,0	19,4	20,9	21,2
Emprunts	33,9	19,5	32,9	32,9	26,8	23,6	24,6	21,3	26,0	27,2
Capitaux propres	16,2	16,5	16,1	18,4	18,2	14,9	11,9	10,4	8,2	6,8

Produit financier et livraisons

Sommaire de dix ans pour l'exercice terminé le 30 avril

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
DORÉ JAUNE (BROCHET)										
Livraisons ¹	4,2	3,2	4,5	4,3	4,5	4,6	4,6	4,8	5,7	5,7
Paiement initial ²	15,1	11,2	17,8	18,4	18,0	16,7	15,5	14,5	15,5	15,8
Paiement définitif	0,6	0,0	0,0	0,5	3,2	3,3	2,9	2,3	0,9	2,0
Total du paiement	15,7	11,2	17,8	18,9	21,2	20,0	18,4	16,8	16,4	17,8
Moyenne mobile/3 ans ³	14,9	16,0	19,3	20,0	19,9	18,4	17,2	17,0	17,8	17,9
Prix/kg brut ⁴	3,74 \$	3,50 \$	3,96 \$	4,40 \$	4,71 \$	4,35 \$	4,00 \$	3,50 \$	2,88 \$	3,13 \$
GRAND CORÉGONE										
Livraisons ¹	2,2	2,5	3,6	4,3	4,7	4,4	4,8	4,0	3,6	3,7
Paiement initial ²	5,3	5,2	7,0	8,5	9,3	7,5	8,1	6,6	5,4	5,4
Paiement définitif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,6	0,2	0,0
Total du paiement	5,3	5,2	7,0	8,5	9,5	7,5	8,1	7,2	5,6	5,4
Moyenne mobile/3 ans ³	5,8	6,9	8,3	8,5	8,4	7,6	7,0	6,1	5,2	5,1
Prix/kg brut ⁴	2,41 \$	2,08 \$	1,94 \$	1,98 \$	2,02 \$	1,70 \$	1,69 \$	1,81 \$	1,56 \$	1,44 \$
GRAND BROCHET										
Livraisons ¹	0,9	1,1	1,4	1,6	1,7	1,7	2,3	2,2	2,0	2,0
Paiement initial ²	0,6	0,7	1,4	1,5	1,4	1,4	2,1	1,9	1,6	1,6
Paiement définitif	0,4	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Total du paiement	1,0	0,7	1,4	1,5	1,7	1,5	2,1	2,0	1,6	1,6
Moyenne mobile/3 ans ³	1,0	1,2	1,5	1,6	1,8	1,8	1,9	1,7	1,6	1,5
Prix/kg brut ⁴	1,11 \$	0,64 \$	1,00 \$	0,94 \$	1,00 \$	0,88 \$	0,91 \$	0,89 \$	0,80 \$	0,80 \$
MEUNIER										
Livraisons ¹	1,3	1,3	1,7	1,8	1,7	2,3	2,8	2,6	2,0	1,3
Paiement initial ²	0,7	0,7	0,9	0,9	0,8	1,1	1,3	1,1	0,9	0,6
Paiement définitif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total du paiement	0,7	0,7	0,9	0,9	0,9	1,1	1,3	1,1	0,9	0,6
Moyenne mobile/3 ans ³	0,8	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2	1,1	0,9	0,8	0,6
Prix/kg brut ⁴	0,54 \$	0,54 \$	0,53 \$	0,50 \$	0,53 \$	0,48 \$	0,46 \$	0,42 \$	0,45 \$	0,49 \$
AUTRES ESPÈCES										
Livraisons ¹	1,1	0,9	1,6	1,8	1,5	1,7	1,9	1,7	1,1	0,9
Paiement initial ²	1,4	1,3	1,9	2,8	2,1	2,2	2,5	2,5	1,7	1,4
Paiement définitif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Total du paiement	1,4	1,3	1,9	2,8	2,3	2,4	2,6	2,5	1,7	1,4
Moyenne mobile/3 ans ³	1,5	2,0	2,3	2,5	2,4	2,5	2,3	1,9	1,7	1,5
Prix/kg brut ⁴	1,27 \$	1,44 \$	1,19 \$	1,56 \$	1,53 \$	1,39 \$	1,37 \$	1,48 \$	1,55 \$	1,57 \$
TOUTES CATÉGORIES ET ESPÈCES										
Livraisons ¹	9,7	9,0	12,8	13,8	14,1	14,7	16,4	15,3	14,4	13,6
Paiement initial ²	23,1	19,1	29,0	32,1	31,6	28,9	29,4	26,5	25,1	24,8
Paiement définitif	1,0	0,0	0,0	0,5	4,0	3,5	3,0	3,0	1,1	2,0
Total du paiement	24,1	19,1	29,0	32,6	35,6	32,4	32,4	29,5	26,2	26,8
Moyenne mobile/3 ans ³	24,1	26,9	32,4	33,5	33,5	31,4	29,4	27,5	26,9	26,6
Prix/kg brut ⁴	2,48 \$	2,12 \$	2,27 \$	2,36 \$	2,52 \$	2,20 \$	1,98 \$	1,93 \$	1,82 \$	1,97 \$

¹ Livraisons – en équivalence poids brut (millions de kg).

² Paiement initial – moins les frais de transport.

³ Moyenne mobile sur trois ans des totaux des paiements.

⁴ Prix/kg brut – basé sur les paiements initiaux plus les paiements définitifs.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction de l'Office.

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par le Conseil des normes comptables internationales, en utilisant les meilleures estimations et le jugement de la direction lorsque requis. Les états financiers comprennent certains montants, comme les dépréciations, la provision concernant la réduction à leur valeur de réalisation estimative nette de tous les stocks des produits finis du poisson difficiles à écouler ou invendables, les instruments financiers dérivés évalués à leur valeur juste et l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'intégrité et l'objectivité des données dans ces états financiers sont la responsabilité de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus et que les transactions de l'Office sont conformes à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)* et aux règlements lorsque requis, la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et ses règlements et les règlements administratifs de l'OCPED ainsi que la directive (C.P. 2015-1108) émise en vertu de l'article 89 de la *LGFP*.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par le biais du Comité d'audit et de risques. Le Comité d'audit et de risques rencontre la direction et les auditeurs externes indépendants pour discuter d'audit, de contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le Comité d'audit et de risques se réunit pour examiner les états financiers avec les auditeurs externes et soumet ses rapports au conseil d'administration. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

L'auditeur externe indépendant de l'Office, soit la vérificatrice générale du Canada, audite les états financiers de l'Office selon les normes canadiennes d'audit et exprime son opinion sur les états financiers à la ministre responsable de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Le président et chef de la direction



Stanley A. Lazar, CPA, CMA

Le directeur financier



Denis P. Lavallée, CPA, CA

Winnipeg, Canada
Le 13 juillet 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Ministre des Pêches et des Océans

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (l'« Office »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2022, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 avril 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Office conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Office ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Office.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Office à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et ses règlements, les règlements administratifs de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in blue ink that reads "Riowen Abgrall". The signature is written in a cursive, flowing style.

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 13 juillet 2022

État de la situation financière

AU 30 AVRIL 2022
(en milliers de \$ CAN)

	2022	2021
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	21 480	1 055
Créances (note 5)	7 175	6 079
Charge d'impôt à recevoir	570	-
Charges payées d'avance	232	128
Stocks (note 6)	10 811	18 070
	40 268	25 332
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	18 687	18 427
Immobilisations incorporelles (note 8)	196	229
	18 883	18 656
Total de l'actif	59 151	43 988
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 5 et 9)	5 036	4 519
Charge d'impôt à payer	-	119
Obligation constituée au titre des avantages sociaux futurs (note 12)	570	609
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	1 000	-
Emprunts remboursables (notes 5 et 10)	33 875	19 508
Obligation liée à un passif environnemental (note 17)	25	385
Passif financier dérivé (note 5)	326	494
	40 832	25 634
À long terme		
Passif d'impôts différés	1 964	1 767
Obligation constituée au titre des avantages sociaux futurs (note 12)	115	124
	2 079	1 891
Capitaux propres		
Résultats non distribués	16 240	16 463
Total du passif et des capitaux propres	59 151	43 988

Éventualités (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé pour le conseil d'administration :

Approuvé pour la haute direction :

Le président du conseil d'administration

Le président et chef de la direction

Le directeur financier



David Bevan



Stanley A. Lazar, CPA CMA



Denis P. Lavallée, CPA, CA

État du résultat global

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2022
(en milliers de \$ CAN)

	2022	2021
Produits (note 13)		
À l'exportation	62 197	44 365
Au Canada	7 904	6 364
Programme de récupération d'aliments excédentaires	-	9 544
	<u>70 101</u>	<u>60 273</u>
Coût des biens vendus		
Stocks d'ouverture des produits finis du poisson	15 656	24 626
Ajouter les frais d'achat et de transformation du poisson :		
Frais d'achat du poisson	25 986	20 928
Salaires et avantages sociaux – Usine	12 488	10 801
Emballage et stockage	5 120	4 340
Indemnités d'emballage et frais d'exploitation des agences d'approvisionnement	3 840	3 251
Transport	2 897	2 230
Réparation et entretien – Usine de Winnipeg	1 923	1 260
Services publics et impôts fonciers	1 904	1 454
Amortissement des immobilisations liées à la production (note 7)	1 615	1 630
Autres	1 111	782
	<u>72 540</u>	<u>71 302</u>
Moins stocks de clôture des produits finis du poisson, nets les réductions de valeur (note 6)	(8 446)	(15 656)
	<u>64 094</u>	<u>55 646</u>
	6 007	4 627
Marge brute d'exploitation		
Frais de commercialisation et d'administration		
Salaires et avantages sociaux	2 969	2 833
Commissions (note 14)	1 204	775
Traitement des données, bureau et services professionnels	1 202	1 206
Publicité et promotion	106	40
Frais et honoraires pour les réunions	33	36
Autres	156	146
Amortissement des immobilisations liées à l'administration (notes 7 et 8)	84	83
	<u>5 754</u>	<u>5 119</u>
Autres produits et charges		
Perte nette (gain net) de change	(22)	320
Gain net du produit financier dérivé	(590)	(474)
Honoraires du Programme de récupération des aliments excédentaires / Autres	-	(1 182)
Reprise de la provision liée à un passif environnemental (note 18)	(241)	-
Autre produit (note 15)	(1 186)	(1 111)
Autres charges (note 15)	1 122	928
Produits financiers	(5)	(10)
Frais de crédit	476	523
	<u>(446)</u>	<u>(1 006)</u>
Résultat avant la provision pour paiements définitifs et impôt sur le résultat	699	514
Provision pour les paiements définitifs (note 19)	1 000	-
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (note 16)	(78)	147
	<u>922</u>	<u>147</u>
Total du résultat global (perte)	(223)	367

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2022
(en milliers de \$ CAN)

	2022	2021
Résultats non distribués au début de l'exercice	16 463	16 096
Total du résultat global (perte) pour l'exercice	(223)	367
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	16 240	16 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2022
(en milliers de \$ CAN)

	2022	2021
Activités opérationnelles		
Résultat global (perte) de l'exercice	(223)	367
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Charge (recouvrement) d'impôts futurs	197	(52)
Amortissement	1 843	1 857
Cession d'actif immobilisé	23	15
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(34)
Réductions de valeur des stocks	231	603
Diminution du passif financier dérivé	(168)	(1 305)
Variation nette des postes du fonds de roulement hors trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Diminution (augmentation) des créances	(1 096)	897
Diminution (augmentation) des charges d'impôt à recevoir	(570)	1 161
Diminution des stocks	7 028	8 271
Augmentation des charges payées d'avance	(104)	(17)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	517	765
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt à payer	(119)	119
Diminution de l'obligation liée à un passif environnemental	(360)	(22)
Augmentation de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	1 000	-
Diminution (augmentation) des obligations constituées au titre des avantages sociaux futurs	(48)	16
Flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles	8 151	12 641
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 093)	(896)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	37
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 093)	(859)
Activités de financement		
Emprunts émis (emprunts remboursés)	15 300	-
Remboursement des emprunts	(933)	(13 356)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	14 367	(13 356)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	20 425	(1 574)
Trésorerie au début de l'exercice	1 055	2 629
Trésorerie à la fin de l'exercice	21 480	1 055
Informations supplémentaires :		
Frais d'intérêts payés	320	778

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

AU 30 AVRIL 2022
(en milliers de dollars canadiens)

1. NATURE ET DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

L'Office a été constitué en 1969 en vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

L'Office est tenu d'acheter tout le poisson pêché légalement dans la région de son mandat, ce qui englobe présentement la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. La participation de ces autorités a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada. L'Office est tenu de mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires. Conformément à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, le plafonnement des emprunts autorisés de l'Office est 50,0 millions de dollars. Au 30 avril 2022, l'ensemble des emprunts de l'Office ne peut dépasser 39,1 millions de dollars tels qu'autorisés par le ministre des Finances. Les capitaux propres sont de 16,2 millions de \$ ou 23,2 % du produit net des ventes au 30 avril 2022, un montant supérieur au niveau de 20 % requis selon la politique sur l'endettement à long terme et les capitaux propres de l'Office. L'Office prévoit que le niveau des emprunts demeurera inférieur au plafond des emprunts de 50,0 millions de \$ autorisés par la loi.

L'adresse enregistrée du siège social de l'Office et son principal lieu d'affaires est le 1199, chemin Plessis à Winnipeg (Manitoba). L'Office est une société d'État mandataire répertoriée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est une société d'État fédérale visée par règlement et est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En juillet 2015, l'Office a reçu une directive (P.C. 2015-1108) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant l'Office d'arrimer ses politiques, lignes directrices, pratiques et les instruments apparentés sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de telle sorte qu'ils seraient conséquents avec ses obligations légales, et de faire rapport de la mise en œuvre de cette directive dans son prochain plan d'affaires. L'Office a terminé la mise en œuvre de cette directive le 31 janvier 2018. L'Office se conforme à celle-ci depuis cette date.

2. AVENIR DE L'OFFICE

Ces états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La base de continuité d'exploitation a comme hypothèse que l'Office continuera ses activités d'exploitation dans un avenir prévisible et compte réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements durant le cours normal de ses activités d'exploitation.

L'Office continue de gérer des risques additionnels à ses exploitations, en particulier, l'environnement de marché d'approvisionnement libre, le rachat volontaire par le gouvernement du Manitoba de quotas individuels de pêche commerciale des pêcheurs commerciaux du Lac Winnipeg et l'approvisionnement croissant du doré jaune dans les marchés commerciaux de l'OCPED provenant des Grands Lacs. La direction a évalué ces risques et a conclu que ses plans et ses stratégies devraient permettre à l'Office de poursuivre ses exploitations dans un avenir prévisible. Les stratégies, y compris des plans et des objectifs pour répondre à ces risques, sont décrites dans le sommaire du plan d'affaires 2023 à 2027 de l'Office qui a été approuvé par le conseil d'administration et en instance d'approbation du gouvernement du Canada.

En appui au *Rapport final du Comité consultatif sur la transformation de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce* rendu public en 2019, le gouvernement du Canada continue son évaluation de modèles de gouvernance et de propriété alternatifs pour l'Office pour refléter l'environnement et les conditions des marchés actuels de la pêche en eau douce de l'intérieur du Canada.

Ces états financiers ne comprennent pas d'ajustements aux valeurs comptables des actifs et des passifs ainsi qu'aux produits et charges constatés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Mode de présentation

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été préparés sur une base de comptabilité au coût historique, sauf pour les instruments dérivés qui ont été évalués à la juste valeur.

Les principales conventions comptables résumées ci-dessous ont été imputées de façon conséquente à toutes les périodes de présentation d'informations financières dans tous les soldes des états financiers.

Sauf avis contraire, les données de ces états financiers sont en milliers de dollars canadiens, ce qui est la monnaie de fonctionnement de l'Office.

Ces états financiers ont été approuvés et la diffusion publique autorisée par le conseil d'administration de l'Office le 13 juillet 2022.

3.2 Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse que l'Office a en banque.

3.3 Créances

Les créances sont constatées à leur valeur de réalisation anticipée, soit le montant de la facture originale moins une estimation de dépréciation de ces créances égale aux pertes de crédit anticipées durant les termes originaux des créances.

3.4 Stocks

Les stocks des produits finis du poisson sont comptabilisés au coût réel des achats du poisson au cours de l'exercice plus le coût réel de la main-d'œuvre directe et des frais généraux directement liés à la transformation du poisson. L'Office utilise la méthode du coût moyen pondéré pour attribuer les frais généraux fixes et les frais généraux variables aux stocks des produits finis du poisson. À la fin de l'exercice, les stocks des produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cour normal des activités de l'entreprise moins les frais prévus du coût d'achèvement estimatif et les frais nécessaires estimatifs pour réaliser la vente. Les dépréciations des stocks et les reprises des dépréciations sont indiquées dans le coût des ventes de l'état du résultat global.

Sont compris dans les stocks, les inventaires de pièces de rechange. Ces pièces de rechange sont indiquées au moindre du coût et de la valeur nette de revente.

3.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque l'Office devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. Les frais de transaction qui sont attribuables directement à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à leur juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, tels qu'approprié, lors de la comptabilisation initiale.

Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés immédiatement dans le résultat net.

3.5.1 Méthode aux taux d'intérêt effectif

La méthode au taux d'intérêt effectif est une méthode pour calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'affectation des charges d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise de façon exacte les décaissements futurs estimatifs durant la durée anticipée de vie du passif financier, ou lorsqu'approprié, à une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

3.6 Actif financier

Les actifs financiers de l'Office sont classés en fonction des catégories spécifiées suivantes : les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti. Le classement dépend de la nature et de l'objectif de l'actif financier et est établi lors de la constatation initiale. Tous les achats réguliers ou ventes normalisés d'actifs financiers sont constatés et décomptabilisés à la date de transaction.

3.6.1 Actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif financier est soit détenu à des fins de transaction ou soit désigné comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers dérivés de l'Office sont classés comme étant détenus à des fins de transactions et sont donc classés comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. L'Office n'a désigné aucun autre actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes découlant d'une réévaluation sont comptabilisés dans le résultat net. La juste valeur est calculée de la façon décrite dans la note 5.2.

3.6.2 Actif financier au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant une méthode de taux d'intérêt effectif, moins la réduction de valeur pour dépréciation. Les actifs dans cette catégorie comprennent les créances et sont classés comme des actifs à court terme au bilan.

Le produit des intérêts est constaté en appliquant le taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la constatation de l'intérêt serait sans importance.

3.6.3 Dépréciation d'actifs financiers

L'Office constate des provisions de dépréciation pour la perte de crédit attendue sur la fraction non amortie du coût des actifs financiers.

Les provisions de dépréciation des créances clients sont toujours évaluées au montant égal à la perte de crédit attendue sur leur durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sont constatées à chaque période de présentation de l'information financière, même si aucune perte réelle n'a eu lieu. En plus des événements du passé et des conditions actuelles, l'Office tient compte de prévisions raisonnables et justifiables ayant des incidences sur leur recouvrement pour établir le montant de dépréciation.

L'Office utilise un modèle de dépréciation unique pour tous ses instruments financiers qui font l'objet d'un test de dépréciation. Le modèle de dépréciation est basé sur le modèle prévisionnel de la perte de crédit attendue. Ce modèle s'applique aux créances clients tels que définis par l'IFRS 15. En plus des événements du passé et des conditions actuelles, l'Office tient compte de prévisions raisonnables et justifiables ayant des incidences sur leur recouvrement pour établir le montant de dépréciation.

Des preuves objectives de dépréciation pourraient inclure :

- des difficultés financières significatives de la part du débiteur;
- non respect du contrat, tel le non paiement ou le retard dans les paiements;
- il devient probable que le débiteur envisage une faillite ou subira une réorganisation financière; ou
- une diminution significative de la solvabilité du débiteur.

La provision de dépréciation d'un actif financier comptabilisé au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute de l'actif.

3.6.4 Décomptabilisation des actifs financiers

L'Office décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif prennent fin, ou lorsque l'Office transfère l'actif financier et la presque totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

3.7 Passif financier

Les passifs financiers sont classés soit comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti.

3.7.1 Passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'un passif financier est soit détenu à des fins de transaction ou lorsqu'il est désigné à sa juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers dérivés utilisés par l'Office sont détenus à des fins de transactions et donc classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. L'Office n'a aucun autre passif financier évalué à sa juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte de réévaluation constaté dans le résultat net. La juste valeur est établie de la manière décrite dans la note 5.2.

3.7.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur, moins les frais de transaction. Les passifs financiers (y compris les instruments de crédit comme les emprunts) sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.7.3 Décomptabilisation des passifs financiers

L'Office décomptabilise des passifs financiers lorsque les obligations de l'Office sont acquittées, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

3.8 Instruments financiers dérivés

L'Office utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêts. La politique de l'Office est de ne pas utiliser des instruments dérivés pour des fins de négociation ou de spéculation.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur lorsque l'Office devient un parti lié aux provisions contractuelles de l'instrument et réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les couvertures conclues représentent des couvertures économiques. Les coûts de transactions imputables sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils ont lieu. Le profit ou la perte qui en résulte est constaté immédiatement dans le résultat net.

Un instrument dérivé qui a une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier; un instrument dérivé qui a une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un instrument dérivé est présenté comme un actif à long terme ou un passif à long terme sur l'état de la situation financière si la durée à la date d'échéance du contrat de l'instrument est supérieure à 12 mois et qu'il n'est pas anticipé qu'il y ait réalisation ou résolution d'ici 12 mois. Les autres instruments dérivés sont présentés comme des actifs à court terme ou des passifs à court terme.

L'Office n'a pas recours à la comptabilité de couverture.

3.9 Immobilisations corporelles

3.9.1 Comptabilisation de l'immobilisation

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût moins l'amortissement accumulé et toute dépréciation accumulée. Les coûts incluent les frais directement attribuables. Les coûts de la production immobilisée comprennent les coûts directs des matériaux et de la main d'œuvre et les autres coûts directement attribuables à apporter l'immobilisation à sa mise en service pour l'utilisation prévue, les coûts de démantèlement et d'enlèvement des items et de restaurer le site sur lequel ils étaient situés, et les coûts de financement de l'immobilisation admissibles pour laquelle la date d'entrée en service pour la capitalisation est le 1^{er} mai 2010 ou après.

Lorsque des composants d'un élément des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont constatés comme des postes séparés (composants clé) des immobilisations corporelles.

3.9.2 Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue de la vie utile des immobilisations, selon la méthode linéaire :

Bâtiments :	
Stations lacustres et autres bâtiments – Améliorations	5 à 65 ans
Usine	40 ans
Matériel :	
Machines et matériel de bureau	3 à 40 ans
Roulant	5 ans
Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs	3 à 10 ans
Bateaux	3 à 35 ans

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations de production qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisées, sont imputés au poste de construction en cours. Lorsque ces immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations corporelles approprié et sont amortis en conséquence.

La terre franche n'est pas amortie.

Les durées prévues de la vie utile, les valeurs comptables nettes et les méthodes d'amortissement sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et des ajustements nécessaires sont constatés sur une base prospective comme changement d'estimations.

3.9.3 Coûts ultérieurs

Les frais d'entretien et de réparation ordinaire sont constatés comme dépenses lorsqu'ils ont lieu.

Les frais encourus pour une pièce de rechange d'une immobilisation corporelle sont constatés à la valeur comptable de la pièce qui a été remplacée lorsqu'ils ont lieu.

Les frais d'inspections et de révisions majeures sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'item ou comme un remplacement.

Tout montant résiduel de la valeur comptable d'une inspection antérieure est décomptabilisé.

3.9.4 Décomptabilisation

Un item d'immobilisation corporelle est décomptabilisé lorsqu'on s'en défait ou lorsqu'il n'y a plus d'avantage économique futur de son utilisation ou de sa cession. Le gain ou la perte de cession d'un item est établi comme étant la différence entre les produits de la vente, s'il y en a, et la valeur comptable de l'actif.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais associés aux logiciels du système informatique d'exploitation, y compris leur mise en œuvre initiale et leur configuration. Ces frais sont amortis, après l'établissement de la faisabilité technologique, selon la méthode linéaire, répartis sur la vie utile prévue de cinq ans. L'Office n'a aucune immobilisation incorporelle à durée indéfinie. La période d'amortissement ainsi que la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une vie utile définie sont revues au moins à chaque période de présentation de l'information financière. Si la vie utile prévue de l'actif est différente des estimations antérieures, la période d'amortissement est modifiée en conséquence.

3.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

L'Office évalue à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a une indication d'une dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si une évaluation annuelle d'un actif est requise, l'Office calcule une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie moins les coûts de vente et de sa valeur d'usage. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure au montant recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est décomptabilisé au montant recouvrable.

La valeur d'usage est établie en actualisant les estimations des flux de trésorerie futurs en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'actuelle évaluation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'actif. En établissant la juste valeur moins les coûts de vente, on tient compte des transactions récentes du marché, si elles sont disponibles. Si aucune transaction de ce genre n'est identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé.

Les calculs des dépréciations de l'Office sont basés sur des budgets et des calculs de prévision détaillés auxquelles les actifs individuels sont attribués. Ces calculs budgétaires et de prévisions couvrent généralement une période de cinq années. Pour des périodes de plus longue durée, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter les flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Une perte causée par la dépréciation est comptabilisée dans l'état du résultat global si la valeur comptable de l'actif est supérieure à son montant recouvrable. Les pertes causées par des dépréciations sont comptabilisées dans les catégories de dépenses qui sont conséquentes avec la fonction de l'actif touché.

Une évaluation est entreprise à chaque date de présentation de l'information financière pour voir s'il n'y a aucune indication qu'une dépréciation n'existe plus ou qu'elle serait de valeur moindre. Si une telle indication existe, l'Office calcule une estimation du montant recouvrable de l'actif. Une dépréciation préalablement constatée est contrepassée seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière fois qu'une dépréciation avait été constatée. La contrepassation est limitée afin que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été établie, nette de l'amortissement, si n'y avait pas eu de dépréciation de constater pour l'actif durant la période antérieure. Une telle contrepassation est constatée dans l'état du résultat global.

3.12 Paiements aux pêcheurs et capitaux propres

L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Le conseil approuve, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs. Les paiements définitifs aux pêcheurs sont constatés comme un passif dans l'état de la situation financière et passés en charges dans l'état du résultat global.

Les paiements définitifs aux pêcheurs sont calculés en utilisant la formule suivante : Le résultat global avant les provisions pour impôt plus l'amortissement annuel moins la moyenne mobile sur trois ans (l'exercice en cours et les deux exercices précédents) des flux de trésorerie affectés à l'achat d'immobilisations corporelles.

Cependant, sans égard au calcul des paiements définitifs utilisant la formule, le conseil d'administration se réserve la décision finale sur quand et combien des flux de trésorerie et/ou des résultats non distribués seront versés aux pêcheurs sous forme de paiements définitifs.

3.13 Conversion de devises

Les produits et charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les gains et toutes les pertes engendrés par la conversion de devises sont inclus dans les gains nets et pertes nettes de change de l'état du résultat global.

3.14 Avantages sociaux

3.14.1 Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont les avantages sociaux qui seront réglés dans les douze mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés étaient en service. Les avantages à court terme de l'Office comprennent les traitements et salaires, les vacances annuelles et les autres types d'avantages sociaux à court terme.

L'Office constate un montant non actualisé pour les avantages sociaux à court terme gagnés par un employé en échange pour les services rendus durant la période comme un passif dans l'état de la situation financière, après la déduction des montants déjà payés comme une dépense dans les résultats nets.

3.14.2 Prestations de retraite

Essentiellement, tous les employés de l'Office sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitués en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont versées par les employés et par l'Office pour couvrir les coûts de service courants. Conforme aux obligations statutaires en place, l'Office n'a aucune obligation légale ou implicite de défrayer des cotisations supplémentaires pour ce qui a trait à des services antérieurs ou des insuffisances actuarielles du Régime. Par conséquent, les contributions sont constatées comme une dépense de l'exercice durant lequel les employés ont rendu le service et représentent la totalité des obligations de l'Office envers le Régime.

L'obligation comptabilisée pour les prestations de retraite représente une valeur nette actuelle actuarielle des obligations des prestations de retraite relativement à une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1^{er} avril 1973. L'Office est requis de contribuer la part de l'employeur à toute contribution d'un employé dans le cadre de cette entente.

3.14.3 Obligation au titre des indemnités pour accidents du travail

L'Office est assujéti à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et est donc auto-assuré pour les indemnités relatives aux accidents du travail des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. En tant qu'employeur auto-assuré, l'Office est responsable de toute indemnité encourue à cet effet depuis sa constitution. Les montants des indemnités des travailleurs à payer sont comptabilisés selon l'indemnité d'invalidité et la pension du survivant accordées pour les accidents qui ont eu lieu.

L'obligation au titre des indemnités pour accidents du travail représente la valeur nette actuarielle des obligations des bénéficiaires pour les accidentés du travail de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce lorsque les prestations sont approuvées par la Commission des accidents du travail du Manitoba, ou lorsque les modifications législatives sont adoptées et les coûts anticipés dans l'avenir peuvent être calculés de façon raisonnable.

Les changements à la valeur nette courante des obligations non capitalisées sont basés sur des prévisions actuarielles actualisées en tant que résultat de l'expérience actuelle et des changements aux hypothèses actuarielles. Les ajustements résultant de gains ou de pertes actuariels sont inscrits à l'exercice où ils ont lieu.

3.14.4 Obligation au titre des congés de maladie

Le plan de congés de maladie de l'Office fournit aux employés admissibles la possibilité d'accumuler les journées de congés de maladie. Le plan est une obligation non provisionnée définie payée de la trésorerie par des contributions de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

L'obligation au titre des congés de maladie représente une valeur nette actuelle actuarielle des passifs pour les congés de maladie des employés admissibles de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Les changements à la valeur nette courante des obligations non provisionnées sont basés sur des prévisions actuarielles mises à jour en tant que résultat de l'expérience actuelle et des changements aux hypothèses actuarielles. Les ajustements résultant de gains ou de pertes actuariels sont inscrits à l'exercice où ils ont lieu.

3.15 Comptabilisation des produits

Le produit des ventes, net des primes de promotion et des retours, est inscrit sur une base de comptabilité d'exercice et est constaté lorsque le client obtient le contrôle des produits ou des services. Le produit des ventes reflète la contrepartie anticipée par l'échange de produits ou de services. Pour la majorité des transactions de vente de l'Office, le contrôle est transféré lors de la livraison du produit au quai d'expédition du client ou de la cliente ou de son représentant ou représentante. Pour les transactions de vente à des clients outremer, les contrats de vente de l'Office sont basés sur des conditions internationales de vente généralement reconnues par l'industrie représentées par l'acronyme CAT (coût, assurance et fret). Sous CAT, le risque de perte ou de dommage des biens est transféré au client lorsque les biens sont sur le navire.

3.16 Éventualités

Des éventualités sont comptabilisées lorsque l'Office a une obligation actuelle (légale ou constructive) d'un résultat d'un événement antérieur, lorsqu'il est probable qu'un décaissement de ressources représentant des bénéfices économiques requis pour régler l'obligation et lorsqu'une estimation fiable peut être faite du montant des obligations. Lorsque l'Office s'attend à ce qu'une partie ou la totalité de la provision sera remboursée, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais seulement lorsque le remboursement est quasiment une certitude. La dépense reliée à toute provision est présentée, nette de tout remboursement, dans l'état du résultat global. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est notable, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel qui reflète, lorsqu'approprié, les risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, l'augmentation de la provision due au passage du temps est constatée comme un coût financier.

3.17 Impôt sur le résultat

La dépense de l'impôt sur le résultat comprend la somme de l'impôt exigible et l'impôt différé.

3.17.1 Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable pour l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net inscrit dans l'état du résultat global à cause d'items de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et des items qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de l'Office pour l'impôt exigible est calculé en utilisant les taux d'impôt qui sont en vigueur ou en grande partie en vigueur par la fin de la période de présentation de l'information financière.

3.17.2 Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé en fonction des différences temporelles entre les montants comptables des actifs et des passifs inscrits à l'état du résultat global et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du résultat imposable.

Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences imposables temporaires. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences imposables temporaires dans la mesure qu'il est probable que les résultats nets imposables seront disponibles contre lesquels ces différences de déduction temporaires peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure qu'il n'est plus probable que suffisamment de résultat net imposable serait disponible pour permettre tout l'actif ou une partie de l'actif d'être recouvert.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période durant laquelle le passif est réglé ou l'actif est réalisé, basé sur des taux d'impôt et les lois sur l'impôt qui sont en vigueur ou en grande partie en vigueur par la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les enjeux d'impôt qui découleraient de la manière selon laquelle l'Office s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, de recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

3.17.3 Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont constatés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils sont en rapport à des items qui sont constatés dans un autre résultat global ou directement dans les capitaux propres, dans tels cas, l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans l'autre résultat global ou directement dans les capitaux propres.

4. PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui doivent être faites dans l'application de conventions comptables qui ont un effet sur les montants des actifs, des passifs, des produits, des dépenses et la divulgation de passifs éventuels. Les estimations et les hypothèses qui s'y rapportent sont basées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances, donnant des résultats qui forment la base de la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas immédiatement évidentes de d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues sur une base continue. Les révisions aux estimations sont comptabilisées dans la période où l'estimation est révisée si la révision a un effet uniquement durant cette période, ou dans la période où a lieu la révision et dans les périodes futures si la révision a un effet durant la période actuelle et durant les périodes futures. Les jugements émis par la direction dans la mise en œuvre des IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers ont trait aux suivants :

4.1 Dépréciation d'un actif non financier

Le test de dépréciation de l'Office est basé sur des calculs de valeurs d'utilisation qui utilisent un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie proviennent des budgets des cinq prochaines années et sont sensibles au taux d'actualisation utilisé ainsi que les rentrées de fonds futures anticipées et le taux de croissance utilisé pour des fins d'extrapolation. Se référer à la note 3.11.

4.2 Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie sont amorties sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile sont basées sur les estimations de la direction des périodes de service fournies par les actifs. La durée de vie utile de ces actifs est revue périodiquement pour voir si elle est toujours pertinente. Des changements aux estimations de la durée de vie utile auraient un effet sur les dépenses futures d'amortissement et les valeurs comptables futures des actifs. Se référer aux notes 3.9.2 et 3.10.

4.3 Provision d'évaluation des stocks

La provision d'évaluation des stocks est une estimation des stocks périmés ou qui s'écoulent lentement. La direction revoit les estimations régulièrement. Tout changement à l'estimation aura une incidence sur la provision d'évaluation des stocks.

4.4 Impôt sur le résultat

L'Office opère sous un régime qui requiert des calculs pour lesquels l'établissement ultime de l'imposition est incertain durant le cours ordinaire des affaires. Les passifs sont constatés pour des charges d'impôt basées sur des prévisions d'impôt additionnel qui serait tout probablement dû. Lorsque le résultat final d'imposition est différent du montant qui avait été constaté à l'origine, de tels écarts auront un effet sur les actifs et les passifs d'impôt de l'exercice durant lequel la détermination a été faite.

Le passif d'impôt différé comprend des écarts temporaires entre les valeurs comptables et le taux d'imposition des passifs. La date de la contrepassation des différences temporaires pourrait avoir lieu à plusieurs exercices dans l'avenir et le montant relié d'impôt différé est calculé en grande partie en utilisant le taux d'impôt fixé par la loi durant cet exercice.

Si les résultats dans l'avenir étaient différents de façon adverse aux meilleures prévisions de la haute direction des résultats futures des opérations ayant un effet sur la date de la contrepassation des différences temporaires dans les déductions, l'Office pourrait connaître des ajustements matériels des ajustements d'impôt différé. De tels ajustements d'impôt différé n'aurait pas comme résultat une sortie immédiate de trésorerie et n'aurait pas d'effets immédiats sur les flux immédiats de trésorerie de l'Office.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1 Gestion de risque du capital

L'Office est assujéti à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive découlant de ces lois. Ces lois ont un effet sur la manière dont l'Office gère son capital, entre autres, en établissant les grands objectifs de l'Office. Spécifiquement, l'Office doit tenir compte du besoin de mener son exploitation sur une base d'autonomie financière tout en générant des bénéfices pour les pêcheurs.

L'Office définit et calcule son capital de la façon suivante :

	2022	2021
Résultats non distribués	16 240	16 463
Emprunts	33 875	19 508
	50 115	35 971

Les objectifs de l'Office dans la gestion du capital sont :

- de fournir des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières, son plan d'exploitation et son plan stratégique;
- de générer des rendements croissants pour les pêcheurs; et
- de maintenir sa capacité financière et l'accès aux institutions de crédit pour soutenir le développement futur de l'entreprise, y compris les dépenses en immobilisations.

Durant l'exercice, l'Office se fiait principalement à ses flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation pour supporter ses objectifs.

La capacité de l'Office d'obtenir du capital additionnel est affectée par les conditions du marché et par les dispositions des lois qui gouvernent l'entreprise. Un aperçu des limites imposées sur les emprunts de l'Office et de l'accès aux institutions de crédit est donné dans la note 1. En vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Office doit indiquer dans son plan d'entreprise annuel, ou dans une modification de celui-ci, son intention d'emprunter des fonds. Le plan d'entreprise et toute modification à ce plan doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'Office et par le gouverneur en conseil. Le calendrier des futurs emprunts n'est pas déterminable.

Ces objectifs et stratégies sont revus durant le processus de planification annuel des affaires et sont approuvés par le ministre des Finances. Les emprunts doivent aussi être approuvés par le conseil d'administration. La stratégie globale de l'Office en ce qui a trait à la gestion de risque de capital demeure inchangée de celle pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2021 – étant donné que les paiements aux pêcheurs sont basés sur le résultat global annuel avant la provision pour l'impôt sur le bénéfice plus l'amortissement annuel moins la moyenne pondérée des achats au comptant d'immobilisations des trois derniers exercices.

L'Office n'est pas assujéti à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

5.2 Évaluations de la juste valeur des instruments financiers

5.2.1 Valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers de l'Office se rapproche de la juste valeur des actifs et des passifs financiers.

L'Office a calculé les justes valeurs de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie, les créditeurs et créances et autres charges à payer est une approximation des justes valeurs à cause de la courte période à l'échéance de ces instruments financiers.
- La juste valeur des emprunts a été calculée en se fondant sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux du marché appropriés aux dates respectives présentées.
- Les justes valeurs des actifs financiers dérivés et des passifs financiers dérivés de l'Office sont basées sur le calcul des prix de marché ajustés. L'Office tient compte du risque de ses contreparties et de son propre risque pour la valeur juste de ses instruments financiers.

5.2.2 Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers, autre que ceux qui ne sont pas évalués à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur est une approximation de la valeur comptable, qu'ils soient ou ne soient pas constatés à la juste valeur au bilan, doivent communiquer leur juste valeur et être classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour les évaluations :

Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Données d'entrée autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (p.ex. : comme prix) ou indirectement (p.ex. : dérivés des prix)

Niveau 3 : Données d'entrée des actifs ou passifs non observables qui ne sont pas fondées sur les activités de marché (données d'entrée non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie est classée comme un instrument financier de niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs au 30 avril 2022 et au 30 avril 2021. Les évaluations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers de l'Office sont classées au niveau 2 de l'hiérarchie des justes valeurs au 30 avril 2022 et au 30 avril 2021.

Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux durant l'exercice terminé le 30 avril 2022.

Les évaluations de la juste valeur constatées au bilan sont classées comme suit :

	2022	2021
Passif lié à des instruments dérivés	326	494

5.2.3 Charges financières

L'Office a inscrit les frais financiers suivants par rapport aux instruments financiers et autres créditeurs :

	2022	2021
Intérêts débiteurs des emprunts	320	347
Commission d'acceptation	129	149
Frais bancaires	27	27
Total des frais financiers sur les emprunts et autres créditeurs	476	523

5.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers par l'Office l'expose aux risques suivants :

- i) risque de crédit
- ii) risque de liquidité
- iii) risque de marché (qui comprend le risque de change et le risque de taux d'intérêt)

Le conseil d'administration a la responsabilité globale pour l'établissement et la surveillance du cadre de gestion des risques. Le comité d'audit et de risques aide le conseil d'administration et est responsable de revoir, d'approuver et de contrôler les politiques de gestion des risques de l'entreprise, y compris le développement d'un programme de gestion des risques qui comprend l'établissement de la tolérance de l'entreprise au risque, l'identification et le calcul de l'impact de divers risques et le développement de plans d'actions de gestion des risques pour mitiger les risques qui dépassent les niveaux de tolérance de risque de l'entreprise. Le comité d'audit et de risques fait régulièrement rapport de ses activités au conseil d'administration.

5.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte financière pour l'Office lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et provient principalement de la trésorerie de l'Office, de ses créances et de ses instruments financiers dérivés. L'Office a adopté une politique de traiter uniquement avec des contreparties solvables comme moyens de limiter le risque d'une perte financière provenant de défaut de paiement. Le risque de l'Office et la cote de solvabilité de ses contreparties sont contrôlés de façon continue.

La valeur comptable des actifs financiers constatés dans les états financiers représente le niveau d'exposition maximal au risque de crédit.

Créances

L'exposition de l'Office au risque associé avec les créances est essentiellement influencée par les données démographiques de la clientèle de base de l'Office, y compris le risque associé avec le genre de client et avec le pays dans lequel le client exploite son entreprise.

L'Office gère ce risque par la surveillance de la solvabilité des clients. L'Office a établi des processus lorsqu'il fait affaire avec des clients des pays étrangers afin de gérer le risque rattaché aux clients étrangers. La direction de l'Office revoit la liste détaillée des créanciers sur une base régulière pour des changements de soldes de clients qui pourraient présenter des enjeux de recouvrement.

Le niveau d'exposition maximal au risque de crédit provenant des créances se présente comme suit par régions géographiques :

	2022			2021		
	Devise originale (\$ CAN)	Devise originale (\$ US)	(\$ CAN)	Devise originale (\$ CAN)	Devise originale (\$ US)	(\$ CAN)
Canada	290	-	290	230	-	230
États-Unis d'Amérique	25	3 862	4 965	-	3 388	4 188
Europe	1 360	-	1 360	640	-	640
Créances hors commerce	560	-	560	1 021	-	1 021
			7 175			6 079

Les créances sont classées comme des actifs financiers et sont évaluées au coût amorti.

Au 30 avril 2022, cinq clients représentaient 55 % (50 % en 2021) du solde des créances.

L'Office évalue une provision pour les dépréciations des créances à un montant égal aux pertes de crédit anticipées durant les termes originaux des créances. L'Office utilise le modèle de pertes de crédit anticipées pour calculer les moins-values et constate les pertes de crédit anticipées comme une provision pour les dépréciations d'actifs financiers au coût amorti.

La source principale du produit des ventes de l'Office provient de l'industrie de la restauration. Cette industrie a été sévèrement touchée par le ralentissement économique résultant de la pandémie de COVID-19. La haute direction surveille les cotes de crédit de ses importants clients de l'industrie de la restauration. À la date des états financiers, aucun changement important aux cotes de risques n'avait été fait qui avait une incidence sur les pertes de crédit prévues.

Le classement chronologique des créances nets se présente comme suit :

	2022	2021
Courant, 0 à 30 jours	5 793	4 804
En souffrance, de 31 à 60 jours	567	251
En souffrance, plus de 61 jours	255	3
Créances hors commerce	560	1 021
	7 175	6 079

L'Office n'a aucun actif offert en garantie relativement aux créances.

Trésorerie

L'Office gère le risque de crédit associé à la trésorerie en déposant uniquement avec des contreparties fiables, telles les principales institutions financières canadiennes. Le niveau d'exposition maximal au risque de crédit associé à l'encaisse au 30 avril 2022 était de 21 480 \$ (1 055 \$ au 30 avril 2021).

Instruments financiers dérivés

L'Office gère son risque de crédit provenant de ses instruments financiers dérivés en établissant des contrats seulement avec des contreparties solvables telles les plus importantes institutions financières canadiennes. L'Office est d'avis que le risque de crédit provenant de ses instruments financiers est minime dans les cas de non solvabilités car la contrepartie est perçue comme étant de haute qualité financière.

5.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque associé à une situation où l'Office serait incapable de rencontrer ses obligations financières lorsque celles-ci arrivent à échéance. L'Office gère son risque de liquidité par la surveillance continue des flux actuels et prévus de trésorerie pour s'assurer, dans la limite du possible, que l'entreprise aura toujours suffisamment de liquidité pour rencontrer ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, dans des conditions ordinaires et extrêmes, sans encourir des pertes inacceptables ou risquer d'endommager la réputation de l'Office.

Le tableau suivant présente les dates les plus tôt à laquelle les créiteurs et autres charges à payer, les passifs financiers dérivés et les emprunts arrivent à échéance en date du 30 avril. Les flux de trésorerie prévus de l'Office de certains instruments varient de façon significative de cette analyse. Par exemple, les prêts de nature remboursables à vue sont inclus dans la tranche de temps de la plus courte durée. Des prêts à terme totalisant 8 375 \$ sont inclus dans la somme des emprunts de 33 875 \$. Si ces prêts à terme devaient être remboursés suivant le cours normal, le montant des remboursements de ces prêts à terme serait de 933 \$ par année.

2022

	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	2 456	1 434	820	326	-	5 036
Passif financier dérivé	43	58	242	-	-	343
Emprunts (note 11)	33 875	-	-	-	-	33 875
Total	36 374	1 492	1 062	326	-	39 254

2021

	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	2 810	578	827	304	-	4 519
Passif financier dérivé	19	36	152	348	58	613
Emprunts (note 11)	19 508	-	-	-	-	19 508
Total	22 337	614	979	652	58	24 640

5.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements aux prix du marché, tels les taux de change et les taux d'intérêts aient un effet sur les flux de trésorerie futurs de l'Office ou sur la juste valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition de l'Office au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements sur le risque.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change sur une portion significative de ses transactions commerciales qui sont libellées en dollars américains. L'Office gère l'exposition à ce risque de change entre les valeurs du dollar canadien et du dollar américain par des contrats de couverture.

Le gain net de change de 22 \$ (perte de 320 \$ en 2021) représente les pertes et les gains réalisés et non réalisés sur le règlement d'instruments financiers.

L'Office est exposé à un risque de change dans sa trésorerie, ses créances, ses créditeurs et charges à payer et ses emprunts, réparti de la façon suivante :

(en milliers de \$ US)	2022	2021
Trésorerie	410	239
Créances	3 862	3 388
Créditeurs et charges à payer	(142)	(141)
Actifs nets exposés au risque de change	4 130	3 486

En se basant sur l'exposition nette, y compris les instruments financiers dérivés présentés ci-dessus, et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une augmentation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une diminution du résultat global de 413 \$ (349 \$ en 2021). Une diminution hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une augmentation du résultat global de 413 \$ (349 \$ en 2021).

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts de l'Office l'exposent à un risque de taux d'intérêt sur des emprunts totalisant 8 375 \$ (9 308 \$ en 2021).

L'Office gère l'exposition à ce risque en utilisant des swaps de taux d'intérêt approuvés par le conseil d'administration.

L'Office utilise des swaps de taux d'intérêt sur l'emprunt pour limiter le risque des taux d'intérêt. Les contrats de swaps de taux d'intérêt permettent à l'Office de remplacer un taux d'intérêt variable sur un emprunt par un taux d'intérêt fixe et de protéger l'Office de l'augmentation des taux d'intérêt tout en établissant un plancher des taux d'intérêt diminuant.

Une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date du bilan aurait augmenté le résultat global de 258 \$ (384 \$ en 2021) et augmenté les capitaux propres de 258 \$ (384 \$ en 2021). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêts à la date du bilan aurait diminué le résultat global de 273 \$ (445 \$ en 2021) et diminué les capitaux propres de 273 \$ (445 \$ en 2021).

L'Office utilise aussi des contrats de ce genre dans le cadre de sa gestion de ses besoins globaux de trésorerie. Une somme de 326 \$ (494 \$ en 2021) est comprise dans le passif financier dérivé de l'état de la situation financière représentant la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus :

	2022	2021
Contrats à terme de gré à gré variables à échéance : (actif) / passif financier dérivé	315	(107)
Swaps de taux d'intérêts	11	601
	326	494

Les montants nominaux de référence en cours pour les contrats de swaps de taux d'intérêt que l'Office a conclus sont présentés ci-dessous :

	2022	2021
Contrats à terme de gré à gré variables à échéance : (actif) / passif financier dérivé (\$ US)	27 955	9 185
Interest rate swaps	8 375	9 308

Le gain net sur les instruments dérivés de 590 \$ (gain de 474 \$ en 2021) représente le changement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'Office croit qu'il n'est pas exposé à aucun autre risque de prix important en rapport avec ses instruments financiers.

6. STOCKS

	2022	2021
Matière première et fournitures	2 365	2 414
Produits finis du poisson	8 677	16 259
Réduction de valeur des produits finis imputés à l'exercice	(231)	(603)
	10 811	18 070

Des réductions de valeur des stocks de 231 \$ (603 \$ en 2021) sont comprises dans les valeurs des stocks comme le coût des biens vendus. Le montant des réductions de valeur des stocks constaté comme charge pour l'exercice est 64 094 \$ (55 646 \$ en 2021). Il n'y a aucun bien offert en garantie relativement aux stocks. Il n'y a pas eu de réductions de valeur antérieures contrepassées durant cet exercice.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Bacs de livraison du poisson frais / conteneur	Bateaux	Construction en cours	Total
Coût							
Solde au 30 avril 2020	336	15 597	25 378	1 461	4 779	184	47 735
Entrées	-	336	337	-	73	24	770
Mise hors service	-	(1)	(177)	-	(5)	-	(183)
Cessions	-	(16)	(43)	-	-	-	(59)
Solde au 30 avril 2021	336	15 916	25 495	1 461	4 847	208	48 263
Entrées	-	246	1 233	42	79	454	2 054
Mise hors service	-	-	-	-	(200)	-	(200)
Solde au 30 avril 2022	336	16 162	26 728	1 503	4 726	662	50 117
Amortissement accumulé							
Solde au 1er mai 2020	-	10 172	14 832	1 409	1 844	-	28 257
Amortissement	-	370	1 242	29	162	-	1 803
Mises hors service	-	(1)	(163)	-	(4)	-	(168)
Cessions	-	(16)	(40)	-	-	-	(56)
Solde au 30 avril 2021	-	10 525	15 871	1 438	2 002	-	29 836
Amortissement	-	343	1 235	29	164	-	1 771
Mises hors service	-	-	-	-	(177)	-	(177)
Solde au 30 avril 2022	-	10 868	17 106	1 467	1 989	-	31 430
Valeur comptable nette au 30 avril 2022	336	5 294	9 622	36	2 737	662	18 687

Au 30 avril	2022	2021
Coût	50 117	48 263
Amortissement accumulé	(31 430)	(29 836)
Valeur comptable nette	18 687	18 427

Valeur comptable nette par catégorie d'actif

Terrains	336	336
Bâtiments	5 294	5 391
Matériel	9 622	9 624
Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs	36	23
Bateaux	2 737	2 845
Construction en cours	662	208
Valeur comptable nette	18 687	18 427

Des charges d'amortissement de 1 615 \$ (1 630 \$ en 2021) sont présentées à l'état du résultat global dans le coût des biens vendus, de 12 \$ (29 \$ en 2021) dans les frais de commercialisation et d'administration et de 144 \$ (144 \$ en 2021) dans autres charges.

La mise hors service d'immobilisations corporelles a lieu lorsque l'actif est enlevé pour des raisons d'obsolescence résultant de la détérioration physique ou des facteurs économiques ou technologiques. La cession d'une immobilisation corporelle a lieu lorsque l'actif est vendu à une autre entité.

L'Office évalue à chaque date de communication de l'information financière s'il y a une indication de dépréciation de la valeur d'une immobilisation corporelle. L'évaluation au 30 avril 2022 comprenait les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les immobilisations opérationnelles de l'Office. Aucune indication de dépréciation n'a été retrouvée pour les immobilisations corporelles.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 30 avril	2022	2021
Logiciels du système informatique		
Coût	876	837
Amortissement accumulé	(680)	(608)
Valeur comptable nette	196	229
Coût		
Solde au 1er mai 2020	711	
Entrées	126	
Au 30 avril 2021	837	
Entrées	39	
Solde au 30 avril 2022	876	
Amortissement accumulé		
Solde au 1er mai 2020	554	
Amortissement	54	
Au 30 avril 2021	608	
Amortissement	72	
Solde au 30 avril 2022	680	
Valeur comptable nette au 30 avril 2022	196	

L'amortissement des immobilisations incorporelles de 72 \$ (54 \$ en 2021) est présenté à l'état du résultat global dans les frais de commercialisation et d'administration.

La mise hors service d'immobilisations incorporelles a lieu lorsque l'actif est enlevé pour des raisons d'obsolescence résultant de la détérioration physique ou des facteurs économiques ou technologiques. La cession d'une immobilisation incorporelle a lieu lorsque l'actif est vendu à une autre entité.

Aucune indication de dépréciation n'a été retrouvée pour les immobilisations incorporelles au 30 avril 2022.

9. CRÉDITEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2022	2021
Dollars canadiens	4 859	4 346
Libellés en dollars américains	177	173
Total des créditeurs et autres charges à payer	5 036	4 519

10. EMPRUNTS

Les emprunts comprennent les facilités d'emprunt suivantes :

	2022	2021
Acceptations bancaires	33 875	19 508

Une acceptation bancaire de 5 500 \$ (10 200 \$ en 2021) portant intérêt au taux annuel de 1,32 % (0,4125 % en 2021) et arrivant à échéance le 5 mai 2022 et une acceptation bancaire de 20 000 \$ portant intérêt au taux annuel de 1,56 % et arrivant à échéance le 30 juin 2022.

Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 1,18 % (0,50 % en 2021).

Après le 30 juin 2022, l'Office a contracté de nouvelles acceptations bancaires portant intérêt au taux de 2.14 %.

Une acceptation bancaire d'un montant de 5 125 \$ (5 625 \$ en 2021) constitué d'un swap de taux d'intérêt portant intérêt au taux de 2,82 % si l'option de taux variable à l'une ou l'autre date de renouvellement est inférieure ou égale à 3,00 %. Si l'option de taux fluctuant à l'une ou l'autre date de renouvellement est supérieure à 3,00 %, le taux fixe pour la période des calculs est 3,57 %. L'Office utilise une couverture sur l'emprunt pour le risque des taux d'intérêt en utilisant un swap de taux d'intérêt qui remplace un taux d'intérêt variable par un taux d'intérêt fixe. La structure de l'emprunt prévoit l'utilisation d'une acceptation bancaire renouvelable et un swap de taux d'intérêt pour garantir le taux d'intérêt pour 10 ans.

Une acceptation bancaire d'un montant de 3 250 \$ (3 683 \$ en 2021) constitué d'un swap de taux d'intérêt portant intérêt au taux de 2,85 % si l'option de taux variable à l'une ou l'autre date de renouvellement est inférieure ou égale à 3,15 %. Si l'option de taux fluctuant à l'une ou l'autre date de renouvellement est supérieure à 3,15 %, le taux fixe pour la période des calculs est 3,60 %. L'Office utilise une couverture sur l'emprunt pour le risque des taux d'intérêt en utilisant un swap de taux d'intérêt qui remplace un taux d'intérêt variable par un taux d'intérêt fixe. La structure de l'emprunt prévoit l'utilisation d'une acceptation bancaire renouvelable et un swap de taux d'intérêt pour garantir le taux d'intérêt pour 7,25 ans.

L'intérêt débiteur sur les montants retirés sous chaque facilité est fixé aux taux des acceptations bancaires en vigueur plus des frais de commission de 0,65 %.

Le montant du principal des acceptations bancaires au 30 avril 2022 est 33 875 \$ (19 508 \$ en 2021) et la juste valeur des emprunts est 33 875 \$ (19 508 \$ en 2021).

Les acceptations bancaires sont autorisées du ministre des Finances (note 1).

11. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les passifs de l'Office provenant des activités de financement sont des emprunts sous la forme de prêts bancaires.

	2022	2021
Emprunts au début de l'exercice	19 508	32 864
Flux de trésorerie provenant d'emprunts additionnels / (Flux de trésorerie remboursé)	15 300	(12 500)
Flux de trésorerie affectés au remboursement d'emprunts	(933)	(856)
Emprunts à la fin de l'exercice	33 875	19 508

12. AVANTAGES SOCIAUX

12.1 Prestation de retraite

Essentiellement, tous les employés de l'Office sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitués en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont versées par les employés et par l'Office. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les taux de cotisations des employés en fonction d'un multiple des contributions requises de l'employé. Le taux général de contribution de l'employeur au 30 avril 2022 pour les employés inscrits au Régime avant le 1^{er} janvier 2013 était 1,02 (1,01 en 2021) et des employés inscrits au Régime au 1^{er} janvier 2013 et après était 1,00 (1,00 en 2021). Le total des cotisations constatées comme dépense durant l'exercice se chiffrait à 1 050 \$ (945 \$ en 2021). Les cotisations prévues pour l'exercice 2022-2023 sont 1 050 \$.

Le gouvernement du Canada a une responsabilité légale de verser les prestations relatives à ce Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement à un taux de 2 % par année de service jusqu'à un maximum de 35 ans, multipliées par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Ces prestations de retraite sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et sont indexées en fonction du taux d'inflation.

Les prestations versées au Régime de retraite de la fonction publique comprenaient :

	2022	2021
Contributions de l'Office	1 050	945
Contributions des employés	1 039	929

En date du 1^{er} juin 2007, l'Office a conclu une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1^{er} avril 1973. Durant l'exercice financier 2011, l'Office a accepté les conditions du Centre des pensions de la fonction publique (CPFP) qui établissaient la façon selon laquelle l'Office documentera les cas pour les employés qui devraient devenir membre selon la Loi sur la pension de la fonction publique (LPPF) rétroactivement et dans l'avenir. Elles établissent aussi comment le CPFP traitera de ces cas lors de l'établissement de l'état de pension des employés de l'usine de transformation du poisson. Le CPFP établit l'admissibilité d'un employé à contribuer au régime, les années de service pour les fins de pension et les années qu'un employé dispose pour le rachat d'années de services. L'Office est obligé de financer sa part des cotisations, en fonction des cotisations versées par les employés au régime de retraite.

	2022	2021
Obligation au titre de prestations de retraite pour le rachat d'années de service	67	77
Moins : Montant à court terme	10	10
Montant à long terme	57	67

L'Office a calculé que son obligation au titre de prestations de retraite actualisée se chiffre à 67 \$ pour rencontrer les contributions futures de contrepartie requises sous cette entente.

12.2 Obligations au titre des congés de maladie constitués et des indemnités pour accidents de travail constituées

L'obligation de l'Office au titre des congés de maladie constitués fournit aux employés admissibles l'avantage de journées de congés de maladie qui peuvent être accumulées. L'obligation établie de façon actuarielle a été fixée à la valeur actuelle de tout paiement future, multiplié par le service de l'employé à la date d'évaluation au service de l'employé à la date auquel il est devenu admissible à l'avantage et a tenu compte des soldes actuels des journées de congés de maladie en banque, l'accumulation annuelle de crédits pour des congés de maladie et les droits futurs aux, ou l'utilisation d'avantages relatifs aux congés de maladie.

L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de l'Office représente une dette non provisionnée pour les coûts d'indemnisation spécifiés et administrés par la Commission des accidents du travail du Manitoba pour les accidents du travail des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. La charge à payer actuarielle comprend les indemnités de pension à long terme et les coûts d'indemnisation temporaires relatifs à des réclamations dans l'avenir administrées par la Commission des accidents du travail du Manitoba.

Les hypothèses actuarielles utilisées, telles que convenues avec la direction, pour le calcul de l'obligation comprennent les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les taux de mortalité et des prévisions globales des réclamations qui n'ont pas eu lieu pour les indemnités pour accidents de travail constituées. L'obligation actuarielle pourrait être sensiblement différente si des hypothèses étaient significativement différentes dans les prochaines années. Les changements de la charge à payer sont constatés en se basant sur une extrapolation des résultats actuariels et des ajustements provenant des gains et des pertes actuariels durant l'exercice au cours desquels ils ont lieu. Une évaluation actuarielle des obligations au titre des congés de maladie et au titre des indemnités pour accidents de travail a été entreprise au 30 avril 2022 afin d'établir une assertion relative à la mesure de l'obligation.

L'état du résultat global comprend une charge de 154 \$ (29 \$ en 2021) relative aux frais de service de la Commission des accidents du travail du Manitoba, des coûts d'intérêts sur l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail et un gain actuariel/perte actuarielle. L'état du résultat global comprend aussi une charge de 29 \$ (60 \$ en 2021) relative aux frais de service actuels, des coûts d'intérêts et une perte actuarielle pour l'obligation au titre des congés de maladie.

L'obligation de l'Office au titre des indemnités pour accidents de travail et l'obligation de l'Office au titre des congés de maladie comprennent les suivants :

	Indemnités pour accidentés du travail		Congés de maladie	
	2022	2021	2022	2021
Valeur actuarielle	174	167	444	489
Moins : montant à court terme	116	110	444	489
Montant à long terme	58	57	-	-
Avantages payés	147	26	74	34

	Indemnités pour accidentés du travail		Congés de maladie	
	2022	2021	2022	2021
Frais de service actuels	124	104	52	49
Coût d'intérêts	2	3	16	14
Perte actuarielle provenant des hypothèses démographiques	(1)	3	-	-
Perte actuarielle provenant des hypothèses économiques	(8)	8	(39)	(3)
Perte actuarielle (gain actuariel) provenant des ajustements à l'ancienneté	37	(89)	-	-
Total des coûts	154	29	29	60

Les ajustements dus à l'effet du taux d'actualisation appliqué aux obligations sont inclus dans les gains actuariels et pertes actuarielles provenant des hypothèses financières. Les gains actuariels et pertes actuarielles provenant des ajustements à l'ancienneté sont des ajustements dus à l'effet des différences entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui a réellement eu lieu, et les effets de changements dans les hypothèses actuarielles.

Les taux de mortalité sont une hypothèse démographique clé utilisée dans l'évaluation des obligations de l'Office au titre des indemnités aux accidentés du travail et des congés de maladie. Les tableaux publiés en février 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA) ont été utilisés pour l'évaluation de l'obligation au titre des congés de maladie. Des projections jusqu'à l'année 2015 des données du tableau des mortalités 2006-2010 de CSPAAT Ontario ont été utilisées pour la comptabilisation de l'obligation au titre des indemnités aux accidentés du travail.

La moyenne pondérée de la durée d'une obligation au titre d'un avantage défini pour les indemnités des accidentés du travail est de deux ans et de sept ans pour une obligation au titre d'un congé de maladie.

Le montant estimé de l'indemnité pour les accidentés du travail que l'Office s'attend à régler pour l'exercice terminé le 30 avril 2023 est 116 \$ et 444 \$ pour l'obligation au titre des congés de maladie.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées (moyenne pondérée) à la fin de l'exercice sont les suivantes :

(%)	Indemnités pour accidentés du travail		Congés de maladie	
	2022	2021	2022	2021
Taux d'actualisation de l'obligation	3,50	1,00	4,50	3,20
Taux de croissance du taux de compensation			2,00	2,00
Tendances dans les soins de santé	4,00	4,00		
Indexation de tous les autres frais	2,00	2,00		

13. PRODUIT

13.1 Ventilation des ventes

La ventilation du produit des ventes dans le tableau suivant a été faite en fonction de régions géographiques principales.

Régions géographiques principales	2022	2021
Amérique du Nord	57 135	49 911
Europe	11 945	8 775
Asie	1 021	1 587
	70 101	60 273

14. COMMISSIONS DE VENTE

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 1 204 \$ (775 \$ en 2021) à des agents de vente étrangers. Les commissions de vente sont présentées dans les frais de commercialisation et d'administration à l'état du résultat global.

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits comprennent l'exploitation de la barge de Poplar River et de la cale sèche sur le lac Winnipeg ainsi que la vente d'engins de pêche aux pêcheurs. Les produits gagnés de l'exploitation de la barge de Poplar Lake et de la vente d'engins de pêche sont 1 186 \$ (1 111 \$ en 2021).

Les autres charges d'une valeur de 1 122 (928 \$ en 2021) comprennent les frais encourus pour générer les produits de la barge de Poplar Lake et de la cale sèche ainsi que la vente d'engins de pêche aux pêcheurs.

16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2022	2021
Charge d'impôt exigible sur le résultat (recouvrement)	(276)	199
Recouvrement d'impôt différé	198	(52)

La charge d'impôt (recouvrement) sur le résultat avant impôt est différente du montant qui serait calculé en utilisant le taux d'impôt de 25,0 % sur le résultat fixé par la loi fédérale. La charge (recouvrement) de l'exercice peut être réconciliée avec la charge d'impôt sur le résultat avant impôt comme suit :

	2022	2021
Résultat net (perte nette) de l'exercice avant impôt	(301)	514
Charge d'impôt calculé (recouvrement) (taux d'impôt de 25 %)	(75)	129
Charges non admissibles	2	1
Autres montants nets	(5)	17
Charge d'impôt (recouvrement) calculé (taux d'impôt de 25 %)	(78)	147

	2022	2021
Charge d'impôt à recevoir (exigible)	570	(119)

Les différences temporaires des effets de l'impôt qui donnent lieu à des actifs et passifs d'impôt différé sont présentées ci-dessous :

Différences temporaires pour 2022	Solde d'ouverture	Constaté dans profit ou (perte)	Solde de clôture
Actif d'impôt différé			
Avantages sociaux des employés	183	(12)	171
Perte d'instruments financiers	150	(147)	3
Obligation liée à un passif environnemental	96	(90)	6
Passif d'impôt différé			
Perte de change	31	(41)	(10)
Immobilisations corporelles	(2 170)	85	(2 085)
Immobilisations incorporelles	(57)	8	(49)
Passif net d'impôt différé	(1 767)	(197)	(1 964)
Différences temporaires pour 2021			
Différences temporaires pour 2021	Solde d'ouverture	Constaté dans profit ou (perte)	Solde de clôture
Actif d'impôt différé			
Avantages sociaux des employés	179	4	183
Perte d'instruments financiers	268	(118)	150
Obligation liée à un passif environnemental	102	(6)	96
Passif d'impôt différé			
Perte de change	(37)	68	31
Immobilisations corporelles	(2 292)	122	(2 170)
Immobilisations incorporelles	(39)	(18)	(57)
Passif net d'impôt différé	(1 819)	52	(1 767)

17. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Office est lié, aux termes de propriété commune, à toutes les entités appartenant au Gouvernement du Canada.

Les transactions entre l'Office et ces entités procèdent du cours normal des affaires, à une juste valeur, sous les mêmes termes et conditions qu'avec des parties non liées. Conformément à l'exception de divulgation relative aux « entités gouvernementales », l'Office est exempté de certaines obligations de divulgation de la norme IAS 24 relatives à ses transactions et ses soldes impayés avec :

- un gouvernement qui a le contrôle, participe au contrôle conjoint ou exerce une influence notable sur l'entité présentant l'information financière; ou
- une autre entité qui est une partie liée parce que le même gouvernement a le contrôle, participe au contrôle conjoint ou exerce une influence notable sur l'entité présentant l'information financière.

Basé sur cette exemption, étant donné que l'Office n'a pas engagé de transactions avec ces parties liées qui sont considérées individuellement ou collectivement significatives, l'Office n'a pas divulgué de détail de ses transactions avec :

- le Gouvernement du Canada et ses ministères; ou
- d'autres sociétés de la Couronne fédérales.

Certains membres du conseil d'administration et des membres de leur famille immédiate sont des pêcheurs commerciaux qui vendent leurs prises à l'Office. Durant l'exercice, les volumes livrés à l'Office par des membres du conseil d'administration et des membres de leur famille immédiate étaient 3 000 kg (6 000 kg en 2021) d'une valeur de 14 \$ (26 \$ en 2021). Ces transactions sont évaluées à la juste valeur et ont eu lieu durant le cours normal des affaires sous les mêmes termes et conditions qu'avec des parties non liées.

Rémunération du personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du conseil d'administration et les cadres de direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'Office.

La rémunération divulguée des cadres de direction de l'Office est inscrite à l'état du résultat global comme salaires et avantages dans les dépenses de commercialisation et d'administration. La rémunération divulguée des membres du conseil d'administration est inscrite à l'état du résultat global comme frais de réunion dans les dépenses de commercialisation et d'administration.

	2022	2021
Rémunération totale du personnel de direction clé	1 084	983

18. ÉVENTUALITÉS**18.1 Éventualités et provisions**

L'Office reçoit, dans le cours normal de ses activités, plusieurs réclamations fondées en droit. L'issue finale de ces réclamations n'ayant pas à l'heure actuelle été déterminée, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités dans les états financiers. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement sera passé en charges de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et lorsque le montant peut être raisonnablement estimé.

La somme totale du passif environnemental est de 25 \$ (385 \$ en 2021). L'Office a dépensé la somme de 119 \$ (22 \$ en 2021) pour la remédiation de site à Hay River durant l'exercice et repris des provisions établies durant les exercices précédents de 241 \$.

L'Office a terminé le travail de remise en état du site de Hay River et attend présentement la réception de la confirmation de la remise en état du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Un nombre d'autres installations vacantes pourraient y avoir un risque environnemental auquel sont associés des dépenses de remise en état. Les efforts en cours de l'Office d'évaluer ces sites pourraient donner comme résultat des responsabilités environnementales rattachées à ces sites. Une éventualité sera constatée lorsqu'un estimé fiable pourra être calculé pour le montant de l'éventualité et quand l'Office est d'avis que la remise en état des sites contaminés sera entreprise. Au 30 avril 2022, aucun passif n'a été constaté dans les états financiers pour les autres sites contaminés.

Le conseil d'administration se réserve la décision finale sur le moment où les paiements définitifs seront versés aux pêcheurs ainsi que sur le montant de ces paiements.

Le tableau suivant donne le détail des provisions pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs durant l'exercice.

	2022	2021
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs au début de l'exercice	-	-
Paiements versés aux pêcheurs	-	-
Provision ajoutée durant l'exercice	1 000	-
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs à la fin de l'exercice	1 000	-

19. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 6 mai 2022, le *MV Poplar River*, une barge exploitée par l'OCPED sur le lac Winnipeg, a subi d'importants dommages lors de travaux ordinaires de réparation en vue de la saison de pêche 2022. La barge est assurée et l'OCPED exécute un plan de réparation pour remettre le bateau en pleine capacité opérationnelle pour la saison de pêche d'automne 2022. À l'heure actuelle, l'Office ne peut pas estimer avec précision l'impact financier de la perte de livraisons de poisson provenant des zones touchées par l'interruption temporaire du service de barge.



2022